

LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

DECEMBRE 2014

Repas des aînés



Dépôt de gerbe par le Maire et Madame THOMAS à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la libération de Lanvollon

| | |
|---|----|
| Conseil municipal | 3 |
| Réunions Publiques | 10 |
| Cérémonies | 13 |
| Travaux | 16 |
| Départ en retraite | 17 |
| Référents de quartier | 18 |
| Les écoles | 19 |
| Résidence An Héol | 22 |
| La banque alimentaire, Culture | 26 |
| Association | 27 |
| Infos pratiques | 33 |
| Etats civil | 38 |



LA LETTRE

DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Ce dernier bulletin municipal de l'année retrace l'activité communale des derniers mois. Nous retiendrons quatre dates en particulier.

- **Le 7 août 2014** Lanvollon célébrait le 70ème anniversaire de la libération. Cette cérémonie empreinte d'émotion a réuni un grand nombre d'élus, d'associations patriotiques et une participation importante de la population.
- **Le 2 septembre**, c'était le jour de la rentrée pour les écoliers mais la rentrée fut quelque peu différente pour les enfants de l'école publique. En effet, les nouveaux rythmes scolaires impliquent des semaines de quatre jours et demi d'ouverture de classe mais aussi l'intégration de temps d'activités périscolaires.
- **Le 11 octobre** la nouvelle municipalité organisait son premier repas des aînés. Malgré un changement de date décidé en fonction des disponibilités de l'orchestre, plus de 200 convives ont répondu à notre invitation. L'an prochain, ce repas annuel sera reconduit le troisième dimanche d'octobre.
- **Le 14 novembre** dernier a eu lieu la réunion publique annoncée dans notre programme pour présenter l'audit financier de la commune. Cet audit a déplacé un auditoire nombreux à la grande satisfaction de la municipalité. Il nous paraît important d'associer les Lanvollonnais à notre démarche et un bilan comptable vous sera à nouveau présenté à mi-mandat.

Mes collègues élus se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 11 janvier 2015 à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire.

Arsène NICOLAZIC

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC

Rédaction : Commission Communication

Photos : Mairie

Conception et Réalisation :

GRUPE ROUDENN GRAFIK

11 Impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN

Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04

Dépôt légal : juillet 2014

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze

Le vendredi 20 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :

Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET adjoints, Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Louis CONAN était absent.

Le maire ayant ouvert la séance, a déclaré Monsieur Jean-Louis CONAN installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Stéphane GOUTIERS a été désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2014
2. Désignation des délégués à l'élection sénatoriale
3. Tirage au sort des jurés d'assises
4. Nomination des représentants aux commissions intercommunales
5. Syndicat départemental d'énergie : viabilisation du lot restant rue de la Boissière
6. Désignation d'un référent de la charte pour la gestion de l'eau.

Déclaration du Maire

Le nouveau conseil municipal est installé depuis bientôt 3 mois. Au cours de cette période, les élus se sont réunis trois fois. Ces réunions se sont déroulées dans une atmosphère tendue et hostile.

Monsieur Jean-François Turban, colistier de Monsieur Morvan, m'a remis sa démission le 11 juin dernier.

Comme le prévoit l'article L 270 du code électoral, j'ai contacté Monsieur Bruno Le Poulard, candidat figurant en 5ème position sur la liste.

Monsieur Le Poulard a refusé d'intégrer le conseil municipal et présenté sa démission le 13 juin.

Je ne souhaite pas commenter les raisons qui ont dicté leurs décisions, la presse en a fait écho.

Je me suis rendu ce même jour au domicile de Madame Geneviève Desoutter, candidate placée en 6ème position sur la liste.

Madame Desoutter a remis en mairie sa démission pour convenances personnelles le 18 juin.

Monsieur Jean-Louis Conan, arrivant en 7ème position sur la liste, a été averti par courrier de son installation dans le conseil municipal.

Bien que la majorité ne soit pas impactée par ces démissions en cascade, je regrette cette situation qui crée une incompréhension et un émoi au sein de la population Lanvollonnaise.

Je demande un apaisement au sein de notre assemblée délibérante et un retour à un climat propice à la réflexion et au travail dans la sérénité. Le temps de l'amertume et de la déception doit faire place à celui du travail en commun. Les Lanvollonnais nous ont élus pour les servir et cela doit rester notre seul objectif.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2014

Concernant les rythmes scolaires, Madame Lallès souhaite qu'il soit précisé qu'elle a demandé si les communes extérieures à la communauté de communes participeraient aux frais et pas seulement les communes sans école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 juin 2014.

2. Désignation des délégués à l'élection sénatoriale

Voir procès-verbal dédié affiché à la porte de la mairie.

3. Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, il convient de tirer au sort 3 noms sur la liste générale.

Ont été désignés :

Madame Danièle ROLLAND épouse MORICE résidant 12 rue des Fontaines à Lanvollon

Madame Edith MORO épouse BERTON résidant rue de la Boissière à Lanvollon

Monsieur Stéphane PRONO résidant 9 rue Maéziou à Lanvollon

4. Nomination des représentants aux commissions intercommunales

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance de conseil municipal du 6 juin dernier il a demandé à chaque conseiller de se positionner sur les commissions et sous-commissions communautaires.

Le Conseil Municipal acte les participations suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

SUITE...

| Commission Jeunesse | Animation Jeunesse et Sports | ALSH | Subventions aux associations | Suivi de la réforme des rythmes scolaires | Petite enfance |
|---------------------|------------------------------|-------------|------------------------------|---|----------------|
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| P MARTIN | P MARTIN | C TRILLA | S NIVET | P MARTIN | F QUATTRIN |
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| S GOUTIERS | S NIVET | S GOUTIERS | MA THOMAS | S GOUTIERS | E GUYOT |

| Commission Développement Economique et emploi | Tourisme | Développement économique |
|---|-------------|--------------------------|
| titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| A NICOLAZIC | R DESCAMPS | A NICOLAZIC |
| titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| P LACROIX | E GUYOT | P LACROIX |

| Commission Environnement | Eau | AC et ANC | Déchets ménagers | Energies |
|--------------------------|-------------|-------------|------------------|-------------|
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| D PRIGENT | D PRIGENT | D PRIGENT | D PRIGENT | P LACROIX |
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| F MORVAN | F MORVAN | F MORVAN | P GLO | P GLO |

| Commission Solidarités | Coopération Décentralisée | Transport à la Demande | Insertion |
|------------------------|---------------------------|------------------------|-------------|
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| S NIVET | E GUYOT | C TRILLA | R DESCAMPS |
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| MA THOMAS | MA THOMAS | F QUATTRIN | S GOUTIERS |

| Commission Urbanisme et habitat | Urbanisme / PLU Loi ALUR | Habitat / Logement / Social | Création d'une aire d'accueil des gens du voyage |
|---------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--|
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| A NICOLAZIC | A NICOLAZIC | S NIVET | D PRIGENT |
| titulaire : | titulaire : | titulaire : | titulaire : |
| E LE GOAS | D PRIGENT | P GLO | E LE GOAS |

| Commission Aménagement de l'Espace et Projet Territorial | |
|--|-------------|
| titulaire : | titulaire : |
| E LE GOAS | A SAPIN |

| Commission Travaux et Infrastructures | |
|---------------------------------------|-------------|
| titulaire : | titulaire : |
| E LE GOAS | P LACROIX |

| Commission Culture | GT «jury diffusion» |
|--------------------|---------------------|
| titulaire : | titulaire : |
| R DESCAMPS | R DESCAMPS |
| titulaire : | suppléant |
| E GUYOT | MF LIMPALAER |

| Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) | |
|---|-----------|
| titulaire : | suppléant |
| P LACROIX | F MORVAN |

5. Syndicat départemental d'énergie : viabilisation du lot restant rue de la Boissière

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de viabiliser le lot restant rue de la Boissière.

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°41 – divers travaux- du budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la parcelle B 1175 située rue de la Boissière à Lanvallon.

APPROUVE le versement au syndicat départemental d'énergie, maître d'ouvrage des travaux, d'une contribution de 3 627 €.

6. Désignation d'un référent de la charte pour la gestion de l'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un référent communal à la charte pour la gestion durable de l'eau.

Monsieur le Maire propose la candidature de Evence LE GOAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE Evence LE GOAS référent de la charte communale et intercommunale pour une gestion durable de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze

Le vendredi 19 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :

Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints, Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATRIN, Madame Estelle GUYOT, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Marie-Annick THOMAS a été désignée pour remplir cette fonction.

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 20 juin 2014

2. Intercommunalité

Approbation des rapports sur le prix à la qualité des services eau, assainissement non collectif et ordures ménagères

Schéma directeur assainissement collectif : délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude à la communauté de communes

3. Personnel communal : Actualisation de la prime de fin d'année

4. Plan local d'urbanisme : ajout d'intentions

5. Finances : Décision modificative de crédits

Taxe d'habitation : Abattement spécial en faveur personnes handicapées ou invalides

Actualisation des tarifs du restaurant scolaire

Présentation du rapport sur le prix et la qualité

de service de l'assainissement collectif

Demandes de subventions exceptionnelles

6. Travaux : Présentation du projet de voirie et d'aménagement des trottoirs

Aménagement du parking du 11 novembre 1918

Remise en état du chemin de randonnée menant à Blanchardeau

Travaux de remise aux normes de la trésorerie

7. Cimetière : projet d'agrandissement

8. Désignation des référents de quartiers

9. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014

Madame LALLES aurait souhaité que le procès-verbal de l'élection sénatoriale soit annexé au document.

Par 17 voix pour, une voix contre (Monsieur Morvan) et une abstention (Monsieur Conan), le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 juin 2014.

2. Intercommunalité

Approbation des rapports sur le prix et la qualité des services eau, assainissement non collectif et ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales impose à la communauté de communes Lanvollon-Plouha la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, du service eau, du service collecte des ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de chaque rapport a été transmis à chaque conseiller.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal

PREND ACTE des rapports 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, du service eau ainsi que du

service collecte des ordures ménagères de la communauté de communes Lanvollon-Plouha.

Ces rapports sont consultables en mairie.

Schéma directeur assainissement collectif : délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude à la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre une meilleure prise en compte des éléments techniques et financiers nécessaires à un positionnement sur le transfert de compétence assainissement collectif, un schéma directeur d'assainissement collectif va être réalisé.

Le Conseil Municipal de Lanvollon avait délibéré en ce sens le 12 décembre 2013.

En l'absence de transfert de compétence, il convient désormais de déléguer à la communauté de communes la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour 3 voix contre (Madame Le Voguer, messieurs Morvan et Conan) et une abstention (madame Lallès)

APPROUVE la délégation à la communauté de communes de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation qui sera valide pour toute la durée de l'étude.

3. Personnel communal : Actualisation de la prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal. Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :

la prime est allouée au personnel titulaire, à temps complet ou non complet ainsi qu'à temps partiel.

Elle est allouée au personnel non titulaire, à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année n.

CONSEIL MUNICIPAL

SUITE...

La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).

Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.

Monsieur LACROIX précise les modalités de l'actualisation de la prime.

La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

VU la délibération du conseil municipal de Lanvollon en date du 7 décembre 1984 portant création de la prime annuelle du personnel communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2014 sera porté de 1 280 € à 1 291,50 € bruts pour un temps complet soit une augmentation de 0.9 %.

4. Urbanisme : lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme : ajout d'intentions

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 6 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé du lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme. Monsieur le Maire avait précisé que l'objet de cette modification était l'assouplissement des règles d'urbanisme de la zone UC.

Il informe qu'il souhaite également que soit analysé le règlement de la zone UA.

Il rappelle que la procédure de modification du PLU ne porte pas atteinte aux orientations définies par le PADD du PLU approuvé le 9 novembre 2007.

La procédure de modification du PLU prévue par l'article L 123-13-2 du code de l'urbanisme, peut en effet être utilisée à condition que cette modification :

ne porte pas atteinte aux orientations définies par le PADD,
ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison de risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Tel étant le cas, la modification du PLU est prescrite par délibération du conseil municipal qui prévoit d'assouplir les règles de constructibilité des zones UA et UC inscrites dans le règlement.

VU le code général des collectivités territoriales, VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-6, L 123-13, R 123-24 à R 123-25, VU le PLU approuvé le 9 novembre 2007

VU le projet de modification présenté ce jour, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ANNULE la délibération en date du 6 juin 2014 portant lancement de la procédure de modification du PLU,

DECIDE DE PRESCRIRE la modification du PLU précitée.

DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de modification du PLU, qui consiste à modifier certaines règles de constructibilité de la zone UC ainsi que de la zone UA.

Les étapes de la procédure seront les suivantes:

- réunion de la commission urbanisme afin de définir le projet

- notification préalable à l'enquête publique du projet de modification aux personnes publiques associées prévues, conformément notamment aux dispositions de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, à savoir :

le Préfet et ses principaux services (remarque notamment la DDTM/SPLU/UA, le STAP...) au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Général, aux Présidents des Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers), au Président de l'EPCI chargé de l'élaboration ou

du suivi du SCOT, à la communauté de communes compétente.

Demande de nomination d'un commissaire-enquêteur au Tribunal Administratif, soumission du dossier de modification à enquête publique.

La présente délibération sera notifiée :
au Préfet des Côtes-d'Armor,
au Président du Conseil Régional,
au Président du Conseil Général,
aux Présidents des Chambres Consulaires :
Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers,
au Président du SCOT
au président de la communauté de communes compétente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département
Elle pourra être consultée en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

| Désignation | Diminution | Augmentation |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | sur crédits ouverts | sur crédits ouverts |
| DI 21571` opé. 55 matériels des ST | | 8 000.00 |
| DI 2313 opé. 41 divers travaux | 28 000.00 | |
| DI 2152 opé. 77 signalisation marché | 2 600.00 | |
| DI 2313 opé. 70 rd point Kercadiou | 4 916.00 | |
| DI 2313 opé.48 travaux de voirie | | 27 516.00 |

5. Finances :

Décision modificative de crédit
Monsieur LACROIX informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;



VU la délibération du 17 avril 2014 approuvant le budget principal de la commune; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE la décision modificative suivante :

Abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides

Le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettant au conseil d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

VU l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

La présente délibération sera notifiée aux services des impôts et préfectoraux.

Actualisation des repas de restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIRESCOL, réuni le 15 janvier dernier, a procédé à une augmentation de ses tarifs de 1.5 %.

Le prix d'un repas facturé par le SIRESCOL passera de 2.93 € TTC à 2.97 € TTC soit une augmentation de 4 centimes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répercuter l'intégralité de cette augmentation sur le prix du repas facturé par la commune aux élèves de l'école publique.

Le prix d'un repas est actuellement de 3.15€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de fixer le prix d'un repas scolaire à 3.19€ à compter du 1er octobre 2014.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales impose à la communes de Lanvollon la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal

PREND ACTE du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune. Ce rapport est consultable en mairie.

Demandes de subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire expose que deux demandes de subventions sont parvenues durant l'été en mairie.

La première concerne une aide aux victimes civiles de la bande de Gaza, la seconde la réalisation d'un film sur le réseau Shelburn.

Monsieur le Maire propose de reporter l'analyse de ces demandes au vote global des subventions soit au début d'année prochaine.

6. Travaux



Giratoire des Fontaines : effacement des réseaux

Monsieur le Maire informe que la réalisation du giratoire nécessite que la commune finance l'effacement des réseaux sur les deux portées. Il demeure dans l'attente du chiffrage financier du projet. Le sujet figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

CONSEIL MUNICIPAL

SUITE...



Présentation du projet de voirie et d'aménagement des trottoirs

Monsieur Prigent présente à l'assemblée les projets de voirie et de trottoirs pour l'année 2014. L'ensemble est évalué à 167 000 € HT. Il convient désormais de définir la procédure qui sera adoptée pour la consultation des entreprises de travaux.

Considérant les crédits nécessaires figurant à l'opération 48 du budget principal de la commune, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de procéder au lancement de la consultation des entreprises selon une procédure adaptée de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché sera divisé en deux lots : voirie et trottoirs

AUTORISE le Maire à signer les marchés.

Aménagement du parking du 11 novembre 1918

Dominique PRIGENT présente le projet d'aménagement du parking qui sera divisé en deux parties séparées dans un premier temps par des pierres.

La première partie, la plus proche de l'école, sera accessible sous un portique qui limitera la hauteur des véhicules pouvant y accéder.

Remise en état du chemin de randonnée menant à Blanchardeau

Monsieur Prigent informe qu'il convient de remettre en état ce chemin de randonnée qui a déjà fait l'objet de travaux l'an passé pour un montant de 1 353,90 € HT.

Travaux de remise aux normes de la trésorerie

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la visite de Monsieur Le Guennic, chargé des affaires immobilières du centre des finances publiques, ainsi que de Madame Timon, trésorière.

Ces derniers lui ont fait part d'un projet de réaménagement des locaux de la trésorerie et ont sollicité de la commune, propriétaire des locaux, qu'elle mette aux normes la porte d'entrée.

Les services des finances devraient nous faire parvenir un devis en ce sens.

Monsieur le Maire informe également que l'appartement du dessus de la trésorerie a été refait par les services techniques. Une nouvelle locataire y est installée.

7. Cimetière : projet d'agrandissement

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière est devenu trop petit et ne présente quasiment plus d'emplacements disponibles.

Il rappelle que l'article L 2223-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année ».

Monsieur le Maire explique que son souhait est d'acquérir une partie du terrain qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU et qui appartient à Madame Toulouzan.

Il convient néanmoins de faire procéder au préalable à une étude hydrogéologique afin de s'assurer que le niveau des plus hautes eaux de la nappe puisse se situer à plus d'un mètre du fond des sépultures.

VU l'article L 2223-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R 2223-2 du code général des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE l'agrandissement du cimetière sous réserve de l'étude hydrogéologique qui sera commandée au début de l'année 2015.



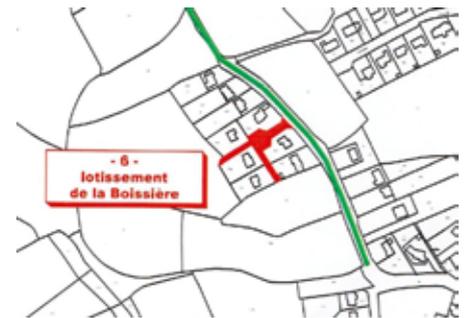
8. Désignation des référents de quartiers

Monsieur SAPIN rappelle l'engagement électoral de la liste de la majorité d'instaurer des référents de quartiers.

Ces référents seront au nombre de sept, répartis par secteurs et auront pour mission de relayer les informations, de répondre aux interrogations des habitants.

Le référent aura la possibilité de régler certains problèmes seul mais aussi de relayer ceux-ci aux élus ou agents concernés.

Monsieur le Maire informe qu'il a désigné les référents de quartiers suivants :



Quartier 1 : nord-ouest : Madame Descamps et Monsieur Trilla

Quartier 2 : nord : Messieurs Lacroix et Prigent

Quartier 3 : sud-ouest : Mesdames Guyot et Thomas

Quartier 4 : centre : Madame Limpalaer et Monsieur Glo

Quartier 5 : sud-est : Madame Martin

Quartier 6 : sud : Madame Nivet et Monsieur Goutiers

Quartier 7 : est : Monsieur Le Goas

La répartition précise par rue sera accessible à l'accueil de la mairie.

9. Informations diverses

Ventes des maisons LE MOUËL et MICHEL

Monsieur NICOLAZIC souhaite confirmer son intention de procéder à la vente des maisons le Mouel et Michel. Une estimation sera au préalable sollicitée auprès du service des finances publiques.

Analyse de la qualité de l'air dans les écoles

Monsieur le Maire précise l'obligation de procéder en 2015 à la vérification de la qualité de l'air de l'école publique.

La communauté de communes au titre de la mutualisation, procède actuellement à une consultation pour l'ensemble des communes.

Réforme territoriale :

Monsieur le Maire informe que Monsieur LE GOUX, président de la communauté de communes Lanvollon-Plouha interviendra lors

d'une prochaine séance de conseil municipal pour présenter les enjeux du projet de réforme territoriale.

Arrêt de la mission ADS de la D.D.T.M :

Monsieur le Maire informe que le 1er juillet 2015 les services de la DDTM arrêteront leur mission d'instruction des dossiers d'application du droit des sols pour les communes membres de communautés de communes dont le seuil est supérieur à 10 000 habitants, ce qui est donc le cas de Lanvollon. La communauté de communes accompagne les communes dans leur recherche de solution.

Association « Les Epiciers Solidaires Bretons »

Monsieur le Maire n'a apprécié ni le courrier ni la méthode employée par Monsieur Tétard qui adresse ses courriers en copie à l'ensemble des maires de la communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en octobre 2013 pour la mise à disposition d'un local pour une durée d'un an.

Il rappelle également que, dès l'origine du projet, (voir délibération du 3 octobre 2013), cette mise à disposition était prévue de manière transitoire et uniquement pour du stockage et non pour recevoir du public.

En effet, le local ne bénéficie pas de classement en tant qu'établissement recevant du public (ERP).

Monsieur le Maire informe de son intention de ne pas renouveler cette mise à disposition qui prendra donc fin au 3 octobre 2014.

Ancien foyer-logement

Monsieur le Maire précise que l'ancien foyer-logement est illégalement occupé ce qui pose entre autres de sérieux problèmes de sécurité.

Monsieur le Maire a sollicité les services d'ERDF puis d'un électricien afin d'isoler le réseau électrique de la salle récréative et du bureau et de couper l'alimentation de l'ancien foyer. Le coût a été estimé à 10 000 € HT.

Il conviendra également de vider l'ancien foyer-logement de l'ensemble du mobilier entreposé. Courrier de Monsieur CONAN

Monsieur le Maire informe que Monsieur Conan a sollicité par courrier des explications sur la suite qui sera donnée aux projets commencés sous l'ancien mandat.

Monsieur le Maire informe que concernant le projet de lotissement de Dreuzlann, l'étude diligentée par le SMEGA a démontré que le terrain était humide. Monsieur le Maire ne souhaite plus de construction sur ce terrain.

Monsieur le Maire décide, à 21 h 40, de suspendre la séance, jugeant la discussion impossible.

REUNION PUBLIQUE

DU 14 NOVEMBRE 2014
pour présenter l'audit financier



Monsieur le Maire, Arsène NICOLAZIC, a débuté la réunion en souhaitant la bienvenue aux nombreux Lanvollonnais présents, il a ensuite expliqué que l'audit financier qui allait être présenté était une promesse électorale faite lors de la campagne municipale de mars 2014.

Il a ensuite abordé le déroulement de la soirée avec une présentation en trois points :

- Diagnostic financier rétrospectif au 31 décembre 2013,
- Diagnostic financier prospectif,
- Prévisionnel 2015-2020.

Monsieur Le Maire a donné la parole à l'adjoint aux finances, Monsieur Pascal Lacroix, qui, pendant un peu plus de deux heures, a détaillé la situation financière de la commune.

Le rôle de notre audit :

- Evaluer la situation financière au 31/12/2013 : Diagnostic RETROSPECTIF
- Déterminer les marges de manœuvre du mandat : Diagnostic PROSPECTIF
- Chiffrer le coût financier des projets de notre programme et hors programme : PREVISIONNEL

Le diagnostic financier RETROSPECTIF a porté sur l'évolution des éléments des budgets depuis 2008, une comparaison avec des moyennes départementales, l'analyse de certains critères financiers, de l'endettement de notre commune et un focus sur les impayés.

Comme pour un ménage, les recettes de fonctionnement d'une commune s'apparentent aux salaires, retraites ou rémunérations pour les chefs d'entreprises, et les dépenses de fonctionnement d'une commune sont les charges courantes, comme l'alimentation, l'habillement, les loyers, l'électricité, le chauffage etc. Que reste-t-il à la fin du mois pour un ménage, a-t-il de quoi épargner ?

Pour une commune, nous appelons ce solde la capacité d'autofinancement, ou excédent.

DIAGNOSTIC RETROSPECTIF

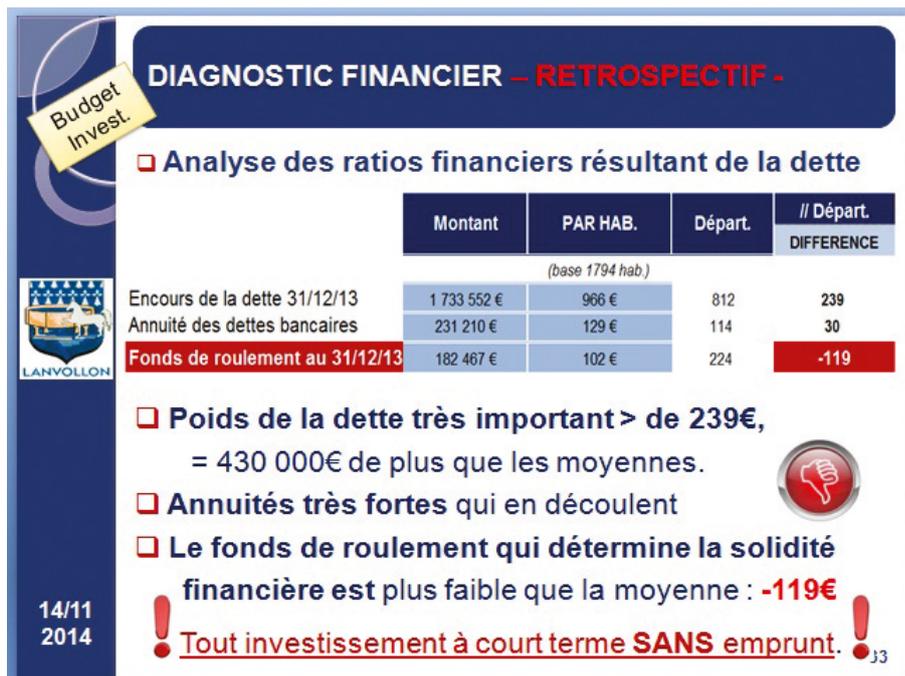
Sur le budget de fonctionnement : les dépenses.

Très forte augmentation des dépenses, près de 20% depuis 2008. Un poste évolue fortement, celui des charges à caractère général :

- Le poste énergie + 30 000 € dont 15 000 € d'EDF

- Poste fournitures d'entretien, administratives, scolaires, de voirie + 50 000 € .
- Poste entretien des terrains, des bâtiments, du matériel progresse également (exemple : + 13 000 € pour le matériel « roulant »
- Poste fêtes et cérémonies, publications : + 4 500 €

Comment sommes-nous positionnés par rapport aux moyennes départementales (en € par habitant) ?



REUNION PUBLIQUE

SUITE...

- Nos dépenses sont supérieures de 85 € par habitant dans leur globalité dont 90 € pour les charges de personnel qui s'expliquent en partie par le besoin en personnel à l'école, pour l'entretien des nombreux bâtiments communaux, des ronds-points des zones d'activités, etc. Les charges financières baissent ce qui s'explique par la baisse des taux d'intérêts.

Comparons nos recettes aux moyennes.

116 € de plus de recettes par habitant, s'expliquant par un poste « Impôts et Taxes » plus élevé d'environ 200 €, ce sont nos impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières beaucoup plus importantes.

Un deuxième poste important est celui des dotations et participations de l'état plus faible d'environ 30 €.

Quelques critères financiers

L'endettement

CONCLUSION :

> Budget de fonctionnement :

Forte augmentation des dépenses :

- Analyse de chaque poste de charges : se poser des questions sur chaque dépense, se donner des priorités
- Optimiser les postes, mutualiser avec la Communauté de Communes
- Echange de prestations entre communes

Les recettes :

- L'imposition est forte, pas d'augmentation des taux communaux à l'avenir.
- Des loyers, des services de cantine comptabilisés, mais il faut accompagner la Trésorerie pour faire rentrer l'argent car nous avons près de 51 000 € d'impayés au 31/12/2013

> Endettement : poids de la dette.

- La commune est endettée, au dessus des moyennes raisonnables.
- Tous les recours futurs aux emprunts devront être mesurés.

DIAGNOSTIC PROSPECTIF

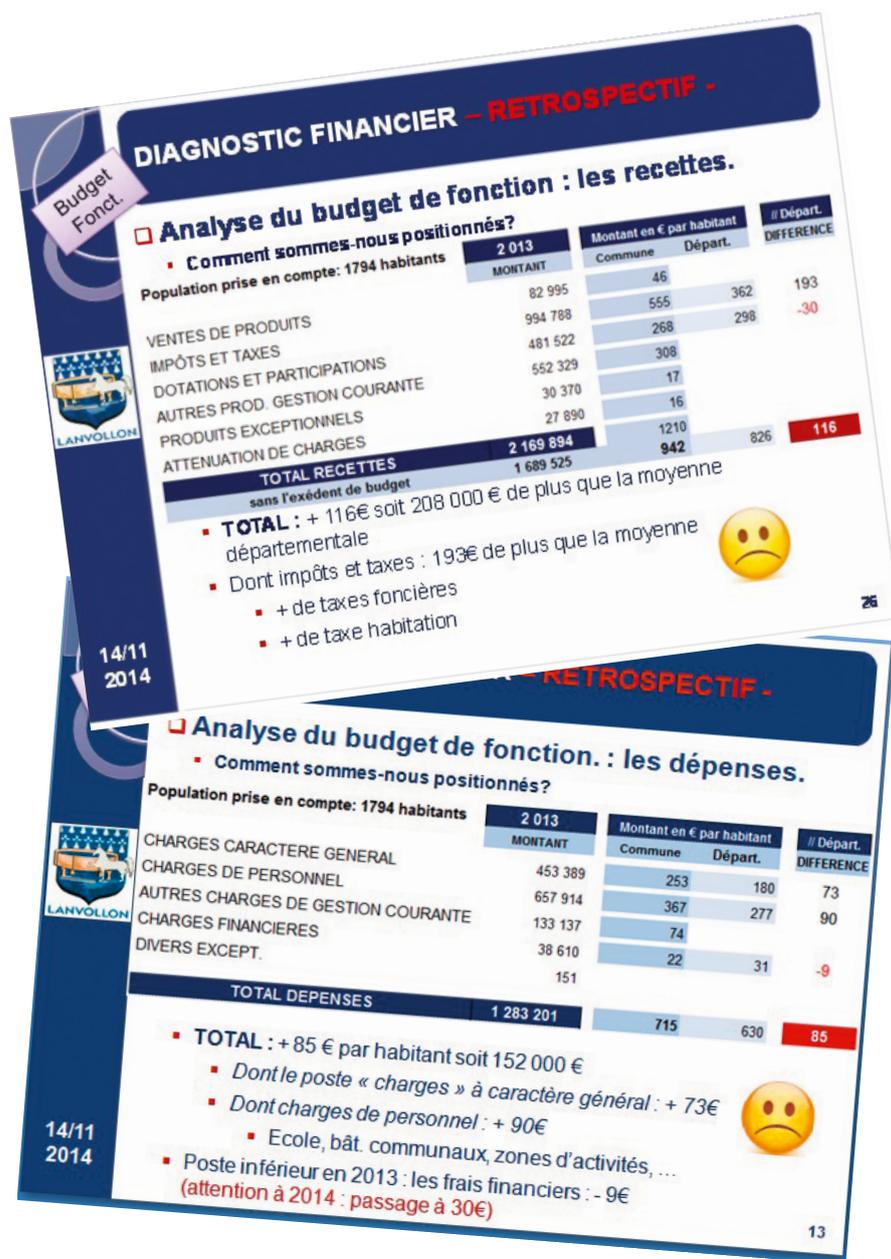
Le diagnostic financier PROSPECTIF porte sur la détermination des budgets de fonctionnement et d'investissement entre 2015 à 2020 avec ou

sans emprunt pour ce qui concerne ce dernier. Il faut analyser les tendances, les grands principes, car cette projection est réalisée avec notre connaissance actuelle des lois fiscales, sans inflation, ... donc ce ne sont que des valeurs approchées.

Voici les grands fondements retenus pour la réalisation de nos budgets de fonctionnement :

RECETTES :

Au vu des différentes annonces faites par le gouvernement sur la baisse des dotations et participations pour les communes et les



REUNION PUBLIQUE

SUITE...

communautés de communes, nous avons réalisé des budgets réalistes.

Nous avons appliqué une forte diminution des différentes aides et dotations de plus de 20%, compensées légèrement par des ressources de cantines et de garderies (hausse du nombre d'enfants scolarisés d'ici 2020) et par une hausse de la population permettant une rentrée fiscale plus importante.

Pour les recettes, près de 10% de pertes constatées par rapport au prévisionnel 2014 (soit une diminution de 120 000€).

Face à des ressources qui ne pourront que diminuer (restriction budgétaire), il faudra inévitablement baisser les dépenses. Nous estimons qu'une baisse d'au moins 5% des dépenses est nécessaire avec un effort tout particulier sur le poste des charges à caractère général -15%.

Nos résultats de fonctionnement baisseront, nous les estimons à près de 1 940 000 € sur 6 ans.

En ce qui concerne les budgets d'investissement, nous connaissons les remboursements du capital des prêts actuels qui représentent une partie des dépenses d'investissement et nous avons estimé nos résultats ou excédents de fonctionnement. Le tout combiné nous donne cette somme de 1 700 000 €.

Pouvons-nous emprunter ? Oui tout en respectant la ligne de conduite définie par M. le maire « arriver à un endettement par habitant inférieur à la moyenne qui est de 800 € ».

Nous proposons, si cela s'avère nécessaire d'emprunter en 2016 : 300 000 €, en 2018 : 500 000 €. En cumulant les emprunts actuels plus les nouveaux, nous serions tout de même inférieurs aux 800 € /habitant d'endettement.

PREVISIONNEL

Enfin, nous terminons par un prévisionnel des actions à mener dans les 6 ans. Dominique PRIGENT, adjoint aux travaux, a réalisé une étude sur différents effacements de réseaux, sur la réalisation de voirie. Nous estimons les deux cumulés à 1 360 000 €.

Par ailleurs, dans notre programme, nous avons également les créations suivantes : espace loisirs sécurisés, plateau sportif (roller-skate Park- Foot-city), rénovation du cinéma, agrandissement du cimetière et de la bibliothèque, ...

Nous budgétisons également des achats de renouvellement de matériel pour le service technique, une somme conséquente pour faire

face à des demandes concernant l'école... Le tout cumulé : travaux de voiries + les autres projets décrits ci-dessus, nous donne un montant de près de 1 830 000 €

CONCLUSION

Voici notre proposition pour la réalisation de ces actions :

Priorité à la voirie soit environ 230 000 € en moyenne par année, ce qui représente 60%

de notre capacité financière, ensuite 20% du budget sera consacré à la réalisation des autres éléments du programme tout au long de notre mandat.

La somme restante pourra être consacrée (environ 300 000 €) à la création d'un espace naturel comprenant un parcours sportif et à trois projets portés par les associations sportives (Foot-Tennis-Judo).



CÉRÉMONIES

70^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LANVOLLON

Le 7 août 2014 marque une date importante pour Lanvallon, celle du 70^{ème} anniversaire de la libération de notre commune.

Une cérémonie officielle organisée par les associations patriotiques et la municipalité de Lanvallon s'est déroulée en présence du conseiller général et d'une importante délégation d'élus de la communauté de communes.

C'est en cortège et accompagnés par un couple de sonneurs que les porte-drapeaux, les représentants d'associations, de la gendarmerie, des pompiers et des nombreux Lanvollonnais ont quitté la place du 11 Novembre pour se rendre à la stèle Charles Le Guillou.

Une gerbe en mémoire du résistant tué lors du combat entre maquisards et une colonne motorisée allemande a été déposée par deux membres de la famille du disparu.

Monsieur Félix Le Fèvre a retracé les événements de cette journée mémorable :

« Monsieur Le Fèvre a rappelé que Jean Bivic, réfractaire lanvollonnais, avait été martyrisé et assassiné la veille avec 5 otages plouhatins, et que cette liberté recouvrée fut fêtée quelques jours plus tard par la population locale qui, encadrée par les F.F.I, les résistants locaux et les maquisards, défila dans les rues de Lanvallon ».

C'est au monument aux morts, place du Général De Gaulle, que s'est poursuivie la cérémonie.

Après le dépôt de gerbe par Madame Thérèse Thomas et le maire, Arsène Nicolazic, Monsieur Richard Coatanroch officia en sa qualité de maître de cérémonie et prononça le discours suivant :

« Tocsin, mobilisation, guerre, défaite, occupation, souffrances, puis espoir, ce mot qui réchauffe tant les cœurs et qui sonne merveilleusement bien dans nos têtes, LIBÉRATION.

Commemoration de la libération de Lanvallon, c'est ce qui nous rassemble aujourd'hui pour rendre d'abord hommage à tous ceux qui sont tombés au cours de cette guerre et nous pensons à leur famille éprouvée, aux déportés et aux prisonniers.

Puis nous rendons également hommage à tous ceux qui par leurs diverses actions ont facilité l'intervention des alliés de la France.

Nous nous réjouissons d'avoir parmi nous :

- Madame Thérèse Thomas, toute jeune, fut une brillante résistante,
- Monsieur Félix Le Fèvre, F.F.I présent à Lanvallon le jour de la libération.

Sont également des nôtres aujourd'hui :

- Alexis Jouan et Michel Girardin qui ont combattu pour libérer l'est de la France et pour anéantir l'ennemi en Allemagne.

Nous y associons aussi :

- Madame Marie-Denise Arthur, résidente de la maison de retraite de Lanvallon qui, comme Madame Thomas, eut une importante fonction de résistante.
- Monsieur Adolphe Delafargue qui fut réquisitionné en Allemagne pour exercer sous la contrainte sa profession.
- Madame Anne Garnier, résidente d'An Héol, qui n'était pas résistante mais fut blessée au mollet par une balle perdue.



Monsieur Coatanroch pendant son discours



Cortège vers la stèle Charles Le Guillou

CÉRÉMONIES

SUITE...

Mais notre action serait incomplète si nous ne profitons pas de cette occasion pour renouveler intérieurement le vœu de lutter, chacun à son échelon, pour le maintien de la paix.

Paix qui, comme on le voit tous les jours, reste bien fragile.»

Les chanteurs de l'association « Les Gais Lurons » ont ensuite interprété la chanson des partisans puis Monsieur Kerhervé au nom de l'ANACR a rappelé l'engagement de Mesdames Arthur et Thomas.

Le maire est ensuite intervenu pour prononcer son discours.

« 7 août 2014, nous célébrons ce jour le 70^{ème} anniversaire de la libération de Lanvollon.

Sept décennies se sont écoulées depuis le 7 août 1944, une date inscrite dans l'histoire de notre commune.

Le temps a passé mais notre présence témoigne de l'intérêt porté à un devoir de mémoire.

Je ne souhaite pas revenir sur les événements qui se sont déroulés à Lanvollon, Monsieur Le Fèvre en a retracé les épisodes, mais rappeler que 60 000 hommes avaient été mobilisés dans le département et 27000 d'entre eux tombèrent dans les mains des Allemands lors de la bataille de France.

Les Allemands entrèrent dans les Côtes-du-Nord en juin 1940 et occupèrent notre région durant 4 ans. La résistance s'organisa.

Les troupes de la 3^{ème} armée de Patton libérèrent notre département en 15 jours : Saint-Brieuc le 6 août, Guingamp et Lanvollon le lendemain, Paimpol le 17 août.

Dans les jours qui précédèrent la libération, de nombreuses exactions furent commises par l'armée allemande.



A Lanvollon, enfin soulagée par le retrait de l'occupant, la vie reprit son cours.

Dès le 8 août, le Comité de la Résistance se réunit sous la présidence du Docteur Caillet.

Le 18 août, le Conseil Municipal fut formé. Il fut constitué de 11 membres : 6 de l'ancienne municipalité et 5 du Comité de Résistance.

Le Conseil Municipal procéda à l'élection du maire et de son adjoint le 28 août. Le Docteur Caillet est élu maire et Yves Jouan, adjoint.

La libération de Lanvollon fut fêtée dans la joie mais cette liesse populaire ne doit pas occulter les souffrances passées.

Nous avons une pensée pour nos déportés qui ne sont pas revenus, pour ceux qui ont eu la chance de regagner leur foyer mais ont été à jamais marqués par l'épreuve, pour nos compatriotes qui ont donné leur vie pour nous offrir la liberté, à tous ces hommes et toutes ces femmes qui, au péril de leur existence, ont œuvré contre l'occupant.

Nous connaissons aujourd'hui le bonheur de vivre en paix, n'oublions pas le sacrifice de nos aînés.

En fondant l'Union Européenne, les états membres s'offrent une garantie supplémentaire d'éloigner les éventuels conflits mais la vigilance ne doit pas être relâchée. Les exemples ne manquent pas dans le monde pour nous rappeler que la paix est fragile ».

Le duo de sonneurs a joué « A nos soldats morts au champ d'honneur » avant que ne sonnent à la volée les cloches de l'église.

Cette cérémonie du souvenir empreinte d'émotion s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Un recueil de mémoire relatif aux combats qui ont eu lieu en juillet et en août 1944 sur le territoire de La communauté de communes Lanvollon-Plouha et Plélo a été rédigé par Monsieur Félix Le Fèvre, édité par les élus de Lanvollon puis distribué à la population lanvollonnaise.

LA GRANDE GUERRE PRESENTÉE AUX ÉCOLIERS



Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 des deux écoles primaires ont été les invités privilégiés d'une présentation de la guerre 14-18 préparée par Monsieur Jean-Pierre THOMAS, ancien militaire capitaine de corvette.

Ils ont visionné un film retraçant la vie difficile des Poilus dans les tranchées, dans le froid et la boue mais aussi sur les champs de bataille.

Cette guerre mondiale a fait 9 millions de morts, parmi eux, 1,4 million de Français, dont 6000 sont tués chaque jour. A ceux-ci s'ajoutent 8 millions d'invalides.

Après la diffusion du film, les enfants ont été invités à poser leurs questions à Messieurs

Thomas, Richard Coatanroch, président de l'UNC, Alexis Jouan, président honoraire et au Maire, Arsène NICOLAZIC :

Que faisaient les femmes pendant la guerre ?

Pourquoi a-t-on fusillé des soldats ? Que d'interrogations de la part d'un jeune auditoire, intéressé par cette grande guerre déclarée voilà un siècle.

Avant de prendre congé des écoliers, Le Maire leur a demandé d'être nombreux au monument aux morts le 11 novembre, leur rappelant qu'il est important de garder le souvenir du sacrifice de leurs aînés.

Ils pourront ainsi honorer la mémoire de nos 50 Lanvollonnais disparus dans ce conflit.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est une assistance nombreuse et rajeunie par la présence d'une soixantaine d'enfants qui a participé à la cérémonie du 11 novembre. Monsieur Richard Coatanroch, président de l'UNC, a retracé en ouverture de cette commémoration, qui marque le centenaire du conflit, les dates marquantes de l'année 1914.

« La déclaration de guerre entre l'Allemagne et la France a lieu le 3 août et le 22 août, 27 000 Français sont tués. C'est le jour le plus meurtrier de l'histoire de France.

Les forces franco-britanniques perdent du terrain. Le gouvernement quitte Paris pour Bordeaux le 2 septembre. Entre le 6 et le 11 septembre se déroule la première bataille de la Marne qui permet à la France au Royaume-Uni d'arrêter la progression des Allemands.

C'est à cette occasion que près de 630 taxis sont réquisitionnés par le général Gallieni pour accélérer le transport des troupes. Le 11 septembre, le général Joffre envoie le télégramme suivant au gouvernement : « La bataille de la Marne s'achève en une victoire incontestable ».

Le conflit va ensuite s'enliser dans une guerre de position s'étirant de la mer du Nord à la frontière suisse. Le gouvernement revient à Paris le 12 décembre 1914.

Après la montée des couleurs par Monsieur Rosas, le Maire, Arsène Nicolazic, accompagné de quatre enfants, a déposé une gerbe au monument aux morts. Premier moment émouvant de la cérémonie fut la lecture par Mademoiselle Mari-Wenn Pageot d'un poème composé par les élèves de CM2 d'une école de Taupont dans le Morbihan.

Après la lecture par le maire du message du Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, Monsieur Kader Arif, les écoliers de l'école publique ont chanté un couplet de la Marseillaise. La chorale très touchante a été appréciée par toutes les personnes présentes. Un autre moment émouvant en clôture de cette cérémonie fut le dépôt par les enfants des petits drapeaux tricolores à l'appel des 49 noms des disparus lanvollonnais durant cette guerre.

La présence de cette jeunesse, l'attachement des plus âgés à se souvenir du sacrifice de nos aînés sont des signes réconfortants pour l'avenir et nécessaires pour préserver la paix.



"Lettre à un poilu"

*Mon cher Golven,
tu n'avais pas vingt ans
Comme tes parents tu travaillais
aux champs
Quand on t'a dit :
« Faut partir aux frontières
Dans quelques semaines
tu reverras ta mère ».*

*Fleur au fusil mais peur entre
les dents,
En train tu as rejoint ton régiment.
Au bout du monde, sans vraiment
d'entraînement
On t'a lancé à l'assaut de l'Allemand.*

*Au premier feu, tu as vite compris
Que la guerre ne serait pas tôt finie.
Dans la tranchée, tu as connu le froid,
Les poux, la faim, la soif, la peur, l'effroi.*

*Tu écrivais aux parents, aux amis
Tous les malheurs et le mal du pays.
Toutes les horreurs chaque jour rencontrées
Les gaz, les bombes et les copains tombés.*

*Tu as appris que cette méchante guerre
Avait besoin de tes frères, de ton père,
Qu'ils connaîtraient eux aussi l'atrocité
d'un conflit,
Au cours duquel beaucoup trop de soldats
ont péri.*

*Tu es tombé par un petit matin
Dans une attaque du côté de Verdun.
Tu es parti la face contre terre
En souhaitant que ce serait la dernière.*



AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS ET VOIRIES 2014

Lot 1 : aménagement des trottoirs

Les travaux d'aménagement des trottoirs rue G. Le Bonniec et impasse G. Le Bonniec vont être lancés à compter du 17 novembre 2014.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre lancé le 24 Septembre 2014 ; l'entreprise EUROVIA a été retenue pour effectuer ces travaux en obtenant une note globale de 90,2 se décomposant comme suit.

- une note de 65 pour le prix le moins disant 56780 €
- une note technique: qui prend en compte le délai d'exécution des travaux (ici 4 semaines) ainsi que le déroulement, les particularités et le phasage du chantier.

L'entreprise EUROVIA est celle qui a reçu la meilleure note technique (25,2/35) ; elle a ainsi été retenue par la commission d'appel d'offres

et proposée en conseil municipal du 31 Octobre 2014 qui l'a validée.

En semaine 45, tous les riverains ont reçu dans leur boîte aux lettres un document spécifiant la date de commencement des travaux et les modalités de circulation durant les travaux.

Lot 2 : programme de voiries 2014

1615 ml de voiries communales réparties comme suit : (plan)

Avec une note globale de 87,6 l'entreprise EUROVIA a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant global de travaux de 74070, 25 hors-taxe validé au conseil municipal. La note technique de cette entreprise a été déterminante.

=> Pour l'ensemble des travaux de trottoirs et de voiries, le bureau d'étude avait évalué à 174225 euros hors-taxe contre 130850 euros hors-taxe pour l'appel d'offre.



RÉHABILITATION DU CHEMIN SAINT-SAMSON

Suite à de fortes pluies, le sentier pédestre de Saint SAMSON a connu des dégradations comme nous pouvons le voir sur les photos. Début 2013, l'entreprise RAULT était intervenue pour stabiliser ce sentier par un gros empierrement qui n'a pas assuré le bon écoulement des eaux pluviales provenant de la ville. Ainsi, nous avons effectué 60 ml de busage afin de sécuriser ce chemin.

L'entreprise Héry-Quéré a été retenue pour ce chantier pour un montant de 1353 € hors-taxe.

Les marcheurs peuvent ainsi emprunter à nouveau ce chemin sans inquiétude. Nous leur souhaitons « Bonne marche ».



DEPART EN RETRAITE

EVELYNE MICHEL PREND SA RETRAITE

C'est en présence de sa maman, des ses enfants et petits-enfants qu'Evelyne MICHEL a fêté son départ en retraite le 22 octobre dernier.

Pour l'occasion, Evelyne avait souhaité inviter ses anciens collègues mais aussi les élus et personnels de mairie qui l'ont accompagnée durant sa carrière.

Que d'émotions lors de ces retrouvailles, que d'embrassades entre collègues qui pour beaucoup ne s'étaient pas revus depuis plusieurs années !

Les souvenirs de toutes ces années passées à l'École Publique surgissaient à la vue d'un visage, d'une évocation de travail.

Car des souvenirs, Evelyne en a gardé un grand nombre tout au long de ses 39 ans de présence à l'école.

Evelyne MICHEL a été recrutée le 24 novembre 1975 en qualité de « femme de service attachée à l'école maternelle ».

C'est Jacques SEITE qui l'avait engagée sur les conseils du directeur, André LE LOC.

Suite à la loi de décentralisation votée le 1er octobre 1982 et le passage dans la fonction territoriale, Evelyne sera nommée ATSEM, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Après trois promotions, elle terminera sa carrière au grade d'ATSEM principal de 1ère classe.

Durant ces quatre décennies, Evelyne aura connu quatre maires, cinq secrétaires de mairie et six responsables d'établissement scolaire et elle aura secondé sept enseignants.

Quand on lui demande combien d'enfants elle a accueilli durant toutes ces années, elle répond tout simplement : « un millier de bambins ».

Et elle ajoute : « combien de pleurs qu'il fallait sécher, combien de chagrins à consoler ou de nez à moucher ! »

Mais aussi combien de parents à rassurer devant la détresse de certains enfants, notamment à la rentrée des classes.

Avec les enfants, tout est naturel et les enseignants sont souvent les témoins d'anecdotes mémorables.



Evelyne se souvient des petits couples qui se formaient en classe - elle était l'invitée privilégiée de leur mariage - mais aussi d'un enfant de 4 ans qui chantait le répertoire de Renaud.

Ou encore de Mathias LE PENNEC qui ne voulait pas que la maîtresse s'occupe de lui. Normal sa maîtresse était sa maman.

Et de Jeannick, élève de primaire qui venait l'aider au couchage des enfants et qui sera plus tard sa collègue de travail.

Mais comment ne pas s'attarder sur le duo formé avec Dominique Le Pennec pendant un quart de siècle.

Vingt cinq ans, c'est beaucoup de fous rires, beaucoup d'émotions et d'entraides qui ont conforté une solide amitié.

« On n'avait pas besoin de se parler, on se regardait, on se comprenait » confiait Evelyne. Notre récente retraitée prend aujourd'hui le

temps de vivre. Elle veut profiter des choses simples de la vie, s'occuper de ses petits-enfants, s'adonner à la marche et faire du longe-côte.

Avant de clôturer la cérémonie par le verre de l'amitié, le Maire, Arsène NICOLAZIC, lui a offert un bouquet de fleurs et un chèque-cadeau au nom des élus et du personnel de mairie.

REFERENTS DE QUARTIER

QUARTIER 1 :

- Responsables : Christian TRILLA (02.56.26.91.49 - c.trilla@lanvallon.fr)
Roselyne DESCAMPS (02.96.70.12.52 - r.descamps@lanvallon.fr)
- Rue et impasse des Fontaines
- Impasse des Craquelins
- Rue Sainte Anne / Rue de L'Armor
- Rue Askoleg / Rue des Prés
- Rue et impasse Joseph Darsel
- Impasse Pierre Coiquaud
- Rue et impasse du 19 mars 1962
- Rue et impasse Georges Le Bonnicé
- Rue Jean Gonidec / Hent Park Bihan
- Rue Joseph Boulliou

QUARTIER 2 :

- Responsables : Pascal LACROIX (02.96.70.08.85 - p.lacroix@lanvallon.fr), Dominique PRIGENT (06.47.66.36.13 - d.prigent@lanvallon.fr)
- Rue Saint Yves / Rue des Tilleuls
- Rue Saint Hubert / Rue Bry
- Rue de Penlan / Rue des Ormes
- Chemin de l'Abbé Vallée
- Lieu-dit Kercadiou / Lieu-dit Poullouat
- Lieu-dit Petit Kergoat / Lieu-dit Picardie
- Lieu-dit Grand Kergoat

QUARTIER 3 :

- Responsables : Estelle GUYOT (06.35.24.40.37 - e.guyot@lanvallon.fr), Marie-Annick THOMAS (06.07.08.67.91 - ma.thomas@lanvallon.fr)
- Place du Général de Gaulle
- Rue Traversière / Rue Guevel
- Venelle Lucie Gélén / Rue des Ecoles
- Rue Henri Bouret / Place du Martray
- Rue du Colombier / Rue Edouard Duval
- Venelle du Château / Rue du Commerce
- Place du Marché au Blé / Rue de la Gare
- Rue le Chant du Coq / Venelle de Cagalen
- Rue Fardel

QUARTIER 4 :

- Responsables : Marie-Françoise LIMPALAER (02.96.70.17.08), Pierre GLO (06.74.97.60.86 - p.glo@lanvallon.fr), Florence QUATRIN (06.71.61.94.16 - f.quattrin@lanvallon.fr)
- Rue Saint Jacques
- Rue du Trégor
- Impasse Charles Guillou

QUARTIER 5 :

- Responsable : Patricia MARTIN (02.96.70.17.62 - p.martin@lanvallon.fr)
- Rue du Leff / Lieu-dit Kéruzaré
- Rue de Cléhignaux / Lieu-dit Cléhignaux
- Rue des Promenades

- Rue et impasse Saint Vincent
- Venelle Saint Samson
- Rue du Moulin / Cité Bel Air

QUARTIER 6 :

- Responsables : Stéphane GOUTIERS (02.96.79.53.11 - s.goutiers@lanvallon.fr), Sandrine NIVET (06.26.97.07.30 - s.nivet@lanvallon.fr)
- Rue du Bois du Chat
- Rue Pasteur
- Rue du Viaduc
- Rue du Parc
- Venelle de Liorzou
- Rue Maeziou
- Rue TraonAn Dour
- Rue Gwez Bihan
- Rue Liors Filouz
- Venelle Kermoled
- Rue Traon Stang
- Rue de Kerhouel
- Route de Blanchardeau

QUARTIER 7 :

- Responsable : Evence LE GOAS (06.85.25.64.10 - e.legoas@lanvallon.fr)
- Rue et impasse de la Boissière
- Impasse Petit Verger
- Rue de Liors Vraz
- Impasse Pors Kreiz
- Rue Park Huellan
- Venelle des Champs
- LD Le Veuzit

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 15 novembre, des enfants de Lanvallon se sont réunis à la mairie autour du maire et de l'adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse pour constituer le conseil municipal des enfants de Lanvallon.

Ces élèves des classes de CM1 et CE2 sont venus découvrir le challenge qu'ils vont devoir relever dans les deux prochaines années: représenter leurs camarades et être une force de proposition pour les élus.

La tête pleine de projets, soucieux de l'environnement, ils souhaitent rencontrer d'autres enfants qui, comme eux, s'intéressent à la vie de la commune.

Dans un premier temps, M.le Maire leur a expliqué son rôle, puis le fonctionnement de la mairie. Ensuite Mme Martin a exposé le rôle du conseil

des enfants et les modalités des élections. La réunion s'est terminée par un quizz dans lequel ils ont pu vérifier leurs connaissances.

Les enfants se sont montrés très intéressés par cette instance, ont participé avec enthousiasme et

nul doute que la prochaine réunion, le samedi 29 novembre, sera très animée.

Ils devront constituer une liste ouverte et présenter aux autres enfants leurs idées et projets avant les élections du 6 décembre.



LES ÉCOLES

COLLEGE NOTRE-DAME

Année scolaire 2014-2015



LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2014

Le collège a accueilli, le mardi 2 septembre 2014, 226 élèves. Ils sont répartis dans neuf classes de la 6^e à la 3^e. Les classes varient de 22 à 30 élèves. L'équipe enseignante compte 17 professeurs dont deux nouvelles enseignantes : Mme Estelle Herbaut en Documentation et Mme Stéphanie Lecomte en Mathématiques.

TRAVAUX EN COURS

Depuis la rentrée, les filles bénéficient d'un nouveau bloc sanitaire. Des travaux de rénovation se poursuivent en cuisine : l'espace vaisselle puis la réserve. Dans quelques mois un nouveau chantier va démarrer : le transfert de la salle d'informatique et du CDI vers l'actuelle salle de permanence.

Par la suite un bloc sanitaires pour les garçons sera construit. Des travaux d'isolation et de rénovation de classes compléteront le programme de cette année. Le parc informatique sera rénové comme chaque année par l'acquisition d'une dizaine de PC. Une réflexion sera menée sur un futur réaménagement de la cour principale.

LES OBJECTIFS DE L'ANNÉE

Mettre en place différentes activités extra-scolaires : un voyage en Haute Savoie est prévu pour les classes de 6^e au mois de février, un voyage en Espagne est également au programme, niveau 3^e, au mois de mai.

Poursuivre notre mission d'éducation et assurer la réussite du plus grand nombre (100% de réussite au Brevet de Collège pour la session de juin 2014, comme en 2013) et une orientation choisie pour tous.

Poursuivre notre relation avec les écoles primaires du bassin, le recrutement des 6^e est issu de plus de 10 écoles primaires du secteur, privées et publiques.

DÉCOUVERTE DU VTT

Depuis la rentrée le collège s'est équipé d'une quinzaine de vélos VTT. Cette nouvelle activité complète les propositions déjà en cours pour les cours d'EPS et pour les activités de l'association sportive du mercredi. Cette opération est le fruit

TARIFS 2014-2015

L'OGEC, organisme de gestion, a fixé les tarifs pour cette nouvelle année.

Au collège, la contribution des familles est fixée à 285 € pour l'année, ce qui correspond pour un externe à 23,75 € mensuel sur 12 mois. Pour un demi-pensionnaire, contributions et repas (4 repas par semaine), le coût mensuel est de l'ordre de 72 € mensuel (moyenne sur 12 mois).

ACCUEIL

Le collège est ouvert tous les jours de 8H à 18H (mercredi de 8H à 12H30).

Une porte ouverte sera organisée le samedi 28 mars 2015. Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2015 se font à partir du mois de janvier (prendre rendez-vous).

de l'investissement des élèves pendant la course sponsorisée de mai dernier et de la participation de l'association de parents, l'APEL, présidée par Mr Gilles Hénaff. Cette association organise par exemple la collecte mensuelle de papier, dont les bénéfices sont reversés aux écoles. Cette année: course sponsorisée + papier recyclé = VTT.

Le directeur du collège
Eric Pengam
6 rue Saint Vincent
02 96 70 00 35



ECOLE DU SACRÉ-COEUR

L'heure de la rentrée a sonné au Sacré-cœur.

Fidèle à l'engagement pris dans le projet d'école sur l'estime de soi, tous les élèves se sont retrouvés le 19 septembre autour d'une fable, le lièvre et la tortue, pour débattre sur la persévérance. Puis, lors d'un tournoi sportif, ils se sont entraînés pour mieux se dépasser. Ce fut une journée festive très appréciée. Le prochain forum sera celui de Noël.

Les élèves de cycle 2 et cycle 3 ont aussi retrouvé leurs camarades de Plouha et Pléhédél pour une demi-journée d'endurance le 17 octobre. Malgré un terrain boueux, chacun a su se surpasser.



Durant les ouvertures culturelles, certains élèves ont pu s'initier à différentes activités comme le chinois, Les boules bretonnes, le théâtre ou la mosaïque.

Le premier journal de l'école est sorti. Les élèves ont pu y lire l'interview de M Le maire de Lanvollon par des élèves de CM2.

N'hésitez pas à contacter l'école pour en obtenir un exemplaire.

Le 4 novembre, les élèves de CM se sont rendus à une conférence sur la guerre 14/18 à la salle Armor-Argoat. Ils ont repris ce qu'ils ont appris dans un article qui paraîtra dans le prochain journal de l'école.

Cet article sera illustré par la vie de deux arrière-grands-pères d'élèves qui sont morts durant la première guerre mondiale.

Les élèves de maternelle ont, quant à eux, reçu l'équipe de monde et nature sur le sujet de l'eau.

Voilà donc un début d'année déjà bien rempli !

Krystell Le Bars



ECOLE PUBLIQUE YVES JOUAN

L'école publique Yves Jouan compte cette année 164 élèves répartis sur 7 classes.

L'équipe enseignante a accueilli une nouvelle collègue en TPS/PS, Mme Legris Valérie. Suite au départ en retraite d'Evelyne Michel, Mme Bizet Séverine est la nouvelle ATSEM de Mme Le Pennec.

La nouveauté majeure de cette année scolaire est la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, avec école le mercredi matin. Les élèves bénéficient de temps d'activités périscolaires (TAP) 3h par semaine. Les maternelles finissent la classe à 15h15 les mardis et vendredis.

Les primaires terminent à 15h15 les lundis et jeudis. De 15h15 à 16h45, les enfants sont pris en charge par 5 animateurs (personnel communal, mais aussi animateurs de la communauté de commune et bénévoles). Un responsable des TAP, M Uro Alexandre a été embauché par la commune pour organiser les activités.

Les enseignantes ont prévu de nombreux projets pour cette année :

- Les élèves de TPS/PS de Mme Legris feront une sortie au printemps.
- Les MS de Mme Le Pennec iront découvrir le monde des poneys à Pléguien et ils travailleront ensuite en classe autour de ce thème. Les élèves bénéficient aussi de 12 séances d'intervention musicale avec Patrick Le Cloarec, intervenant de la communauté de communes.

En octobre, les moyennes sections, les grandes sections et la classe de CP/CE1 ont participé à la semaine du goût : dégustations et cuisine étaient au programme. Les grandes sections et les CP/CE1 sont allés eux-mêmes cueillir leurs fruits et légumes à la fraiserie de Plélo.



ECOLE PUBLIQUE YVES JOUAN suite...



Les GS travailleront aussi sur les quatre saisons avec plusieurs sorties au parc de Lanvallon.

Les CP/CE1 de Mme Caparroy et les CE1/CE2 de Mme Bouvier feront une sortie sur le thème de la vie d'autrefois à Plouigneau. Ils auront aussi 10 séances de piscine à Binic à partir du mois de mars.

La classe de CE2/CM1 de Mme Le Deut travaille sur le développement durable : visite d'une déchèterie, travail sur le recyclage, les énergies renouvelables, la protection de l'environnement...

Les élèves de la classe de CM1/CM2 de Mme Jacquesson travaillent certains projets en lien avec le collège : prix littéraire commun avec les 6ème et rencontre sportive sont déjà programmés.

Quelques projets interclasses :

Les élèves de la grande section au CM2 participent à « école et cinéma », un dispositif qui permet de découvrir des films qu'ils n'ont pas l'habitude de voir.

Cinq classes participent au prix « Livre en tête » organisé par la bibliothèque de Lanvallon. Les enfants découvrent 5 albums, BD ou romans selon la tranche d'âge, et au printemps, ils éliront leur livre préféré.

Une chorale avec les élèves du CE1 au CM2 est en place et nous espérons vous voir nombreux à la kermesse pour la découvrir.



Pour financer les cars nécessaires aux sorties, l'école publique collecte, tous les jours, journaux, publicités et revues dans la benne disposée sur le parking du stade. Ceux-ci sont revendus environ 75 € la tonne. Merci d'aider les enfants.



LES TAP

Le groupes des Ouistitis et leur animatrice Servane en relaxation. (Détail de la photo)

Les maternelles ont la possibilité de dormir jusqu'à leur réveil puis de participer aux activités.

Afin de respecter au mieux leur rythme durant le cycle de la Toussaint jusqu'aux vacances de Noël, des activités calmes leur sont proposées telles que relaxation et contes.

Une réorganisation du temps des TAP a été effectuée pour les maternelles. Dorénavant à 15h15 les enfants bénéficient d'une récréation précédée des deux activités jusqu'à 16h45 et l'arrivée des parents.

Si vous aimez le contact avec les enfants, si vous avez une compétence ou un don à faire partager, venez rejoindre l'équipe des bénévoles des TAP une fois par semaine l'après-midi. Prenez contact avec la mairie pour plus de renseignements.



RÉSIDENCE AN HÉOL



ESPRIT JARDIN :

Depuis le mois de mai, les résidents, accompagnés des professionnels de la structure, ont créé l'atelier jardin. L'expérience de chacun a permis de faire évoluer ce projet avec enthousiasme et alimente au quotidien les conversations de tous. Ils peuvent désormais le contempler et l'entretenir au rythme des saisons.



RÉSIDENCE AN HÉOL

LES EXPOSITIONS :

Albert et Marcel sont deux artistes passionnés par la sculpture et la peinture. Pendant plusieurs jours, ils ont exposé leurs œuvres à la résidence.



Visite à Blanchardeau : « Les Cabanons de Cesson »

ECHANGES INTER EHPAD :

En compagnie des amis de la Résidence de l'If de Pommerit-le Vicomte, des Genêts d'or et de Saint Joseph de Plouha, les résidents d'An Héol ont pu échanger et partager un pique-nique au bord du Leff à Saint-Jacques



Nouvelle saison pour le Rally 22 :

Tous les jeudis du mois de juillet les participants des résidences de Pommerit, Plouha et Lanvollon se sont retrouvés pour les rencontres « Rally 22 ». Des bons gestes et de la concentration étaient nécessaires pour remporter les différentes manches qui se sont déroulées dans chaque établissement.



LES SORTIES :



Promenade au Palus



Visite guidée par Mathieu Venuat à la Chapelle de « Notre Dame de la Cour »



Marché à Lanvallon

DIVERS :

COLLECTE DES BOUCHONS DE L'ESPOIR :

Les résidents remettent les Bouchons de l'espoir aux bénévoles de l'association François Le Lay et Lisbeth. Collecte très importante pour nos aînés puisque leur participation permet d'aider les familles d'enfants handicapés du département.



Beaucoup de plaisir à danser la valse, le tango.....
en compagnie de Roger.

REPAS DES AINÉS

Le samedi 11 octobre 2014 deux cent cinquante convives ont participé au traditionnel repas des Aînés. Le menu parfaitement préparé et servi par la cuisine centrale a régalé les papilles.



Monsieur le Maire accueille les invités.

Le très bon orchestre de Bernard MEHU a contribué à l'excellente ambiance de cette journée.

Avant le dessert les doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur Madame Reine LE GALL 98 ans demeurant à la résidence An Héol et Monsieur Alexis JOUAN qui a fêté ses 90 printemps le 28 juin dernier.



LA BANQUE ALIMENTAIRE

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

La banque alimentaire organise au plan national des collectes de denrées dans les halls d'entrée de nos supermarchés. Des bénévoles et des élus se mobilisent pour solliciter la clientèle, afin de récupérer le plus de dons possibles (produits alimentaires non périssables - produits d'hygiène - nourriture pour enfants - etc..). Elle se procure également des vivres auprès d'industriels de l'agro-alimentaire, de la grande distribution ou de commerçants membres donateurs.

Les produits sont ensuite triés et stockés dans des locaux équipés, entre autres, de matériel évitant la rupture de la chaîne du froid. Notre commune est reliée au centre d'aide alimentaire de GUINGAMP. Deux fois par mois, le personnel communal se rend au centre pour retirer les colis confectionnés d'après une liste qu'ils ont déposée en arrivant.

Cette liste comporte le nombre de familles bénéficiaires et leur composition.

Dans la foulée, ces colis sont ramenés à la mairie de Lanvollon où ils seront distribués par les élus. Pour mémoire, il est impératif que les bénéficiaires se présentent munis de sacs isothermes pour les produits sensibles. Sinon, il est strictement interdit de leur remettre ces dits produits pour éviter des problèmes sanitaires, même s'ils résident à quelques centaines de mètres de la mairie. Il peut y avoir des contrôles à tout moment par des organismes agréés car la banque alimentaire est soumise à des règles très strictes établies par le FEAD (fonds européen d'aide aux plus démunis). A cette occasion, la municipalité remercie Monsieur et Madame PRODHOMME pour leur don de sacs isothermes.

Il faut souligner que ces colis sont remis à titre gratuit. Toutefois, une subvention est demandée par le centre d'aide alimentaire aux communes en fonction du nombre d'habitants et du nombre de bénéficiaires. En ce qui concerne Lanvollon, elle s'élève à environ 4000 euros par an .



Si vous pensez être en droit à prétendre à l'aide de la banque alimentaire, vous devez vous présenter à la mairie pour obtenir les informations nécessaires à l'établissement de votre dossier.

Nous rappelons à tous qu'une collecte d'automne aura lieu au SUPER U de Lanvollon les 28 et 29 novembre de 9h à 19h. En ces temps difficiles, d'avance merci pour vos dons.



CULTURE

5 juillet – 27 juillet :

Eric Loupp explique vouloir "mettre sur la toile ses visions intérieures, de paysages, de personnages qui dansent ou parcourent les couleurs de ses toiles".

Comme chaque été, le festival de musique classique avait pour thème "Ombres et Lumières", il était organisé par l'association "les musicales de Blanchardeau". C'est déjà la 12^{ème} édition de ce festival qui enchante chapelles et églises de la CCLP.

Le mardi 29 juillet, c'était l'église de Lanvollon qui recevait le pianiste Jean-Frédéric Neuburger avec au programme Mozart, Chopin, Debussy et Ravel. Ce fut une soirée magique. En août, c'était l'église de Pludual qui recevait une harpiste,

ensuite c'était Notre-Dame de l'Île avec un duo piano et violon.

L'église de Pléguien clôturait la saison avec le quatuor à cordes Talich. Ces manifestations témoignent d'une belle dynamique que nous retrouverons pendant l'été 2015.

9 août – 31 août :

L'atelier argentinique d'ART'image de Plérin nous présente une série de photographies "de cabines en cabanons à Cesson" une exposition sur la mémoire et le vécu des cabanons de Cesson.

Elle restitue un instant de vie, joyeux et pétillant tant les habitants sont heureux de vivre dans ce paysage et ces maisons minuscules faites de bric et de broc, un bel art de vivre.

6 septembre – 28 septembre :

Maryse Lantoine peintre, merveilleuse Maryse qui nous fait rentrer dans ses toiles, dans le monde joyeux et serein de ses personnages, femmes rondes ou longilignes, portraits de famille, ou fabuleux bestiaires. "Maryse la dynamique qui va jusqu'en Chine pour présenter ses toiles."



ASSOCIATIONS

«ATELIERS ET LOISIRS» DE LANVOLLON



L'ASSOCIATION «ATELIERS ET LOISIRS» DE LANVOLLON, A FÊTÉ SES 30 ANS CETTE ANNÉE.

A cette occasion ; un buffet concocté par les adhérentes de la section cuisine a régalé les papilles des personnes présentes, puis un repas au restaurant à clôturé cette belle journée

Rappelons que l'association comporte les ateliers suivants :

Peinture à l'huile, peinture sur soie, encadrement, cartonnage, cuisine, tricot crochet, couture.

Il reste actuellement quelques places dans les ateliers de cartonnage-encadrement; tricot-crochet et peinture sur soie.

Prochainement, ouverture de 2 ateliers supplémentaires : montage de colliers et bracelets avec des perles, puis un autre, de petit bricolage en loisirs créatifs.

Pour terminer, vous pourrez découvrir tous nos travaux lors de notre exposition les 6 et 7 juin 2015. Pour tous renseignements Louisette 0296742893



BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

ANTENNE DE L'UNION NATIONALE « CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS », reconnue d'Utilité Publique
Lieu : Place du Marché au Blé rond-point du centre-ville)

PRÊT DE LIVRES chaque lundi à la Résidence « An Heol »
Accueil de classes et prêt de livres aux jeunes ainsi que l'Organisation d'un prix national Jeunesse « Livrentête »

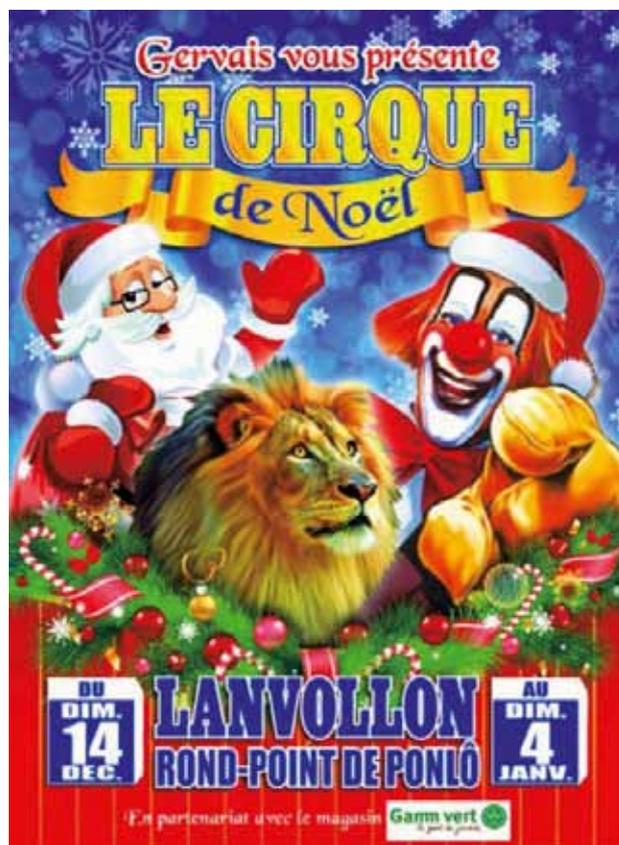
Participation à l'organisation du salon du livre de Lanvollon « PLUMES D'ARMOR »

CONDITIONS :
Adhésion annuelle : 14 € par famille plus 1 € par livre adulte emprunté.
(Les Jeunes de moins de 18 ans bénéficient du prêt gratuit)

ADHÉSION « VACANCES » : 5 € pour les enfants dont la famille n'est pas inscrite (et prêt gratuit ensuite)
10 bénévoles ayant suivi une formation, sont à votre disposition à chaque permanence.

Ouverture

Lundi : 11h-12h
Mercredi : 16h-18h
Vendredi : 10h-12h
Samedi : 10h-12h



LANVOLLON EN FÊTE 2014

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 AOÛT 2014

UNE PREMIÈRE CETTE ANNÉE !

Le président propose de bouleverser le traditionnel Lanvallon en fête du dimanche en changeant de formule pour amener un nouveau souffle à cette manifestation estivale. « La routine tue » De plus le traditionnel moules-frites a été remplacé par un giga saucisse-frites. » Il faut bien varier les plaisirs... Un plateau d'artistes des années 80

Le Comité d'Animation de Lanvallon a programmé pour cette nouvelle édition non pas une, mais quatre têtes d'affiches, avec les stars des années 80. Un super plateau donc pour ce Lanvallon en Fête 2014.

ET LES VEDETTES DES ANNÉES 80 ?

PEDRO CASTANO : leader de Los Del Mar interprète de la célèbre Macarena

Ensuite il faut compter avec :

EVE ANGELI : elle interprète début 2000 en inondant les radios de France, Suisse et Belgique avec son tube avant de partir qui se vend à 600 000 et sera certifié double disque d'or, son deuxième single « Elle » est disque d'or avec plus de 300000 exemplaires, son premier album « aime moi » est disque de platine.

LIO : Chanteuse, actrice, jurée de la Nouvelle Star et The Voice. Wanda Maria Ribeiro Furtado Tavares de Vasconcelos alias Lio est née le 17 juin 1962 à Mangualde au Portugal.

C'est en 1980 que Wanda décide de se faire appeler Lio. Elle a choisi ce pseudonyme à cause d'un personnage de la bande dessinée Barbarella.

Le personnage en question est une petite fille qui emmène partout ses images à elle, indispensables à sa survie.

Avec son premier titre, « Banana Split », enregistré en 1979, Lio devient une star instantanément. Elle en vend 2 millions d'exemplaires. Tout au long des années 80, le succès ne se dément pas malgré



quelques polémiques mais les années 90 vont être plus difficiles en dépit de collaborations avec Etienne Daho et Serge Gainsbourg.

Ses plus grands succès : « Banana Split » et « Les brunes comptent pas pour des prunes en musique ».

Dernier élément de ce quatuor musical :

JEAN LUC LAHAYE : Chanteur de variétés français, auteur et compositeur, né le 23 décembre 1952 à Paris 10ème. Il atteint ses grands succès de chanteur à partir de 1982, et, parallèlement, il devient animateur de télévision en 1986. Ses plus grands titres : Femme que j'aime, Débarquez moi, Papa chanteur, Plus jamais...

Et ces artistes, avant de se produire sur scène devant plus de 1300 spectateurs, ont eu la délicatesse et la gentillesse de venir saluer et s'entretenir avec les bénévoles pour leur plus grand plaisir, surtout qu'ils se sont prêtés sans condition aux séances photos.



KALFFA

Au total avec la première partie pas moins de cinq heures de spectacle :

En ouverture du Rock celtique avec le groupe Kalfa

Avec ses musiciens d'origine icaunaise, amoureux de la musique traditionnelle bretonne mais aussi de rock, Kalffa a créé sa propre identité musicale où la tradition se marie à la modernité.

L'accordéon et la flûte s'associent à la batterie, aux guitares, à la basse et aux séquences pour emmener le public dans un répertoire festif.

Depuis 2005, Kalffa se distingue avec ses compositions inspirées des légendes celtiques, de la mer et du quotidien, et enrichit son répertoire de quelques traditionnels.

Puis les artistes défilent sur scène sans oublier une intervention du Président du Comité qui remercie chaleureusement ses bénévoles et passe la parole à Arsène Nicolazic, Maire de Lanvallon qui a su prononcer les mots pour résumer l'efficacité d'une telle mise en œuvre.



Les spectateurs s'installent...



...ou se ravitaillent !

Les artistes...

Mais cette organisation impose une logistique bien rôdée, un ensemble imposant de bénévoles, et des contraintes pour les riverains de la place du stade qui se sont prêtés bien volontiers – dans l'ensemble – à cette nouvelle formule, sans compter qu'à l'issue du concert, la voirie devait retrouver ses droits à la circulation en attendant de recevoir les exposants désireux de s'installer rapidement pour le dimanche matin.

Voilà donc ce que l'on pouvait dire de ce samedi 2 août.



JEAN-LUC LAHAYE



EVE ANGELI



LIO



PEDRO CASTANO



LA BROCANTE, ELLE A ÉTÉ MAINTENUE LE DIMANCHE.

Cette foire aux pucés, qui a eu lieu le dimanche 3 août, a gagné ses lettres de noblesse au fil des ans pour devenir la plus importante des Côtes-d'Armor.

Elle est connue dans la France entière. Cette année le ciel clément a une fois de plus attiré plusieurs centaines d'exposants, habitués ou petits nouveaux, et des milliers de visiteurs, d'un bout à l'autre de la ville, dans les rues et sur les places piétonnes pour l'occasion, avec un arrêt restauration ou rafraîchissement.

Vers 18 heures les stands se sont repliés dans les remorques et camions avant de disparaître vers d'autres horizons.

Il est temps pour les bénévoles de donner le dernier coup de collier de cette journée pour démonter le matériel afin de redonner à la voie publique son visage familial.

Sans oublier que dans le même temps le nettoyage des rues a été organisé et assuré par la municipalité.

Fin du rangement – les conteneurs sont pleins. Les remorques aussi !

Le lendemain, lundi, après une journée bien remplie, les rues et places du centre-ville retrouvaient leur aspect habituel.

Mais une telle manifestation ne peut se dérouler sans que les riverains de cette manifestation acceptent une fois de plus avec complaisance les contraintes générées au cours de ces deux

journées.

Merci à la municipalité d'avoir su nous apporter son soutien logistique. Merci à l'antenne technique qui met en place la signalisation routière. Merci à la gendarmerie et aux pompiers pour leur présence.

Rendez-vous en 2015 sans oublier le marché de Noël le 7 décembre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE 27 OCTOBRE 2014

Le Comité d'animation a tenu son assemblée générale salle Armor Argoat le dimanche 27 octobre. Après lecture du rapport moral par le vice-président, le trésorier a détaillé le bilan financier approuvé à l'unanimité par les participants.

LES DATES POUR LA PROCHAINE SAISON ONT ÉTÉ DÉFINIES :

Marché de Noël le 7 décembre salle polyvalente, Brocante de la Saint-Jean le dimanche 21 juin 2015, Lanvollon en fête les 1er et 2 août 2015. Le bureau décidera le maintien ou non de la formule 2014 sur 2 jours ou le retour au dimanche comme auparavant. Assemblée Générale le 25 octobre 2015.

A l'issue de cette assemblée, les bénévoles se sont réunis sur place autour d'une paella offerte en remerciement de leur participation aux différentes activités de la saison.

Danse Fitness Breizh



L'association Danse Fitness Breizh, ZA des Fontaines 22290 Lanvollon vous propose :

DES COURS DE ZUMBA ADULTES

- Le lundi de 19h à 20h
- Le jeudi de 19h à 20h et de 20h15 à 21h15
- Le vendredi de 19h à 20h et de 20h15 à 21h15
- Le samedi de 9h à 10h

DES COURS DE ZUMBA KIDS

- Le mercredi de 15h à 15h45 pour les enfants de 7 à 12 ans
- Le samedi de 10h à 10h45 pour les enfants de 4 à 7 ans
- Le samedi de 11h à 11h45 pour les enfants de 7 à 12 ans

DES COURS DE HIP – HOP

- Le mercredi de 18h à 19h30 pour les ados et les adultes
- Le samedi de 14h à 15h pour les filles (enfants)
- Le samedi de 15h à 16h pour les garçons (enfants)

DES COURS DE RENFORCEMENT MUSCULAIRE

- Le mardi de 19h à 20h
- Le jeudi de 18h à 19h
- Un cours de STEP
- Le mardi de 20h15 à 21h15
- L'association accepte les coupons ANCV, CAF, MSA...

Nous sommes ouverts toute l'année, donc tout le monde peut s'inscrire à n'importe quel moment. Pour tous renseignements prendre contact avec le président, Mr BRENOT Gérard Au 06.51.85.01.21



Korollerien Lannon



Comme chaque année, Korollerien Lannon a proposé en juillet et en août une animation avec une démonstration de danses de différents terroirs bretons, suivie de la participation des spectateurs.

Korollerien Lannon a repris ses ateliers : la danse bretonne "confirmés" le mardi soir de 20 H 30 à 22 H ; la broderie, crochet, le mercredi de 14 H à 16 H ; la danse bretonne "débutants" le mercredi de 18 H à 19 H 20.

Ces activités ont lieu salle Bernard Locca et les inscriptions se font sur place.

Il vous est toujours possible de nous rejoindre. Nous recherchons également des musiciens pour nous accompagner.

Le kleub, le réseau des entrepreneurs



Créé le 23 septembre 2013, le Kleub, club d'entrepreneurs du territoire de Lanvollon-Plouha, présidé par Thierry Morice, de Lanvollon, a pour vocation de regrouper les entreprises du territoire, que ce soit dans le domaine industriel, artisanal, agricole, commercial ou touristique. L'association compte actuellement 40 membres, les kleub'ers.

L'IDÉE : leur permettre de mieux se connaître entre eux, de se faire connaître des habitants et de concourir aussi à la promotion de notre communauté de communes. Déjà, de multiples manifestations ont été organisées comme un speed-meeting, des visites d'entreprise, une soirée thématique...

LE KLEUB EN QUELQUES MOTS C'EST:

Des visites d'entreprise.
Des échanges sur les préoccupations professionnelles.
La découverte du contexte économique local
Le rapprochement avec les autres réseaux
Des moments de convivialité axés sur le partage d'expérience, l'entraide, la solidarité et l'amitié !

AU PROGRAMME DE CETTE ANNÉE 2014-2015 :

Soirées d'information
L'anticipation dans l'entreprise et sa stratégie
Le Mind mapping
Le parc éolien off-shore de la baie de Saint-Brieuc



SOIRÉES ET ANIMATIONS

Soirée Geek : l'imprimante 3D (Démonstration)
Améliorer sa communication / animation Lego
Soirée œnologique
Soirée de fin d'année chez un membre de l'association

VISITES DE TROIS ENTREPRISES

Vie économique et institutionnelle
- Participation à la commission Circuit touristique Industriel
- Participation à la commission développement économique de la Communauté de Communes

CONTACTS

Vous êtes entrepreneur ?
Rejoignez notre dynamique et notre enthousiaste.
Contact lekleub@gmail.com. Tel. 06 31 32 59 05
et suivez-nous sur Facebook.

Halloween pour les rollers

Mercredi 29 octobre, l'équipe déguisée des rollers s'est présentée en mairie aux cris de "Des bonbons, des bonbons".

Monsieur le Maire et ses adjoints les attendaient à la porte du bâtiment avec une corbeille pleine de bonbons et de carambars, qui ont été distribués aux apprentis-sorciers.



Un SEL sur le territoire de Lanvollon-Plouha



par la Mairie de Lanvollon pour la promotion de ces actions de solidarité citoyenne. Une BLE c'est un peu comme un vide grenier organisé par les adhérents du SEL qui permet d'échanger tous ces objets dont on n'a plus besoin et qui peuvent trouver une seconde vie en rendant service à d'autres. Les BLE sont aussi un temps d'échanges d'idées et de projets entre les adhérents, grâce à l'organisation le midi d'un repas sous forme d'auberge espagnole. Les dates et les informations se retrouvent facilement sur le site du SEL Leff Ar Mor : www.forumcitoyen.net/SEL

Les prochaines BLE auront lieu les :

- samedi 6 septembre 2014
- dimanche 28 septembre 2014
- samedi 25 octobre
- dimanche 30 novembre

L'objectif est davantage social que strictement économique.

SEL c'est l'acronyme pour « Système d'échange local ». C'est un système qui vise à dynamiser et à organiser les échanges de services mais aussi de savoirs et de biens à une échelle locale.

Le Forum Citoyen Leff Ar Mor a mis en place cette nouvelle activité depuis le mois de septembre 2013, dans le cadre de ses actions visant à développer l'économie citoyenne.

Il ne s'agit pas d'un simple troc entre deux personnes. La personne qui propose un service/savoir (par exemple des cours d'anglais ou d'informatique, ou bien encore un coup de main pour tronçonner son bois) reçoit sur son compte un certain nombre de points selon une monnaie locale calée sur l'unité temps de « travail » quel que soit le type de service proposé (manuel ou intellectuel).

Avec cette monnaie fictive elle peut alors ensuite obtenir un service ou un bien d'une autre personne différente, par exemple des « plants d'arbustes ». Pour le SEL Leff Ar Mor la monnaie d'échange se compte en Netraïg, des « petits riens » en breton qui peuvent avoir leur importance...

Tous ces échanges restent à une si petite échelle que cela ne peut pas menacer l'artisanat ou le commerce local. Et surtout ils ne permettent pas à une personne de vivre de cette activité. La jurisprudence reconnaît les SEL et ceux-ci ne peuvent donc pas être assimilés à du travail au noir.

LES BLE, UN MOMENT FORT DES ÉCHANGES

Chaque milieu de mois, le SEL Leff Ar Mor organise une Bourse Locale d'Échanges (BLE) à la salle Armor-Argoat mise à disposition gracieusement

Il s'agit avant tout de redynamiser le lien social et de contribuer aussi à vaincre parfois l'isolement et l'exclusion, même si cela peut rendre des services à des personnes qui sont dans la nécessité économique. Mais là aussi c'est du soutien social. Il s'agit aussi par ce biais-là de permettre à des personnes de reprendre conscience de leurs compétences, alors qu'elles peuvent penser parfois qu'elles ne savent rien faire.

En bref les SEL sont une composante sociale de l'économie locale. Ce nouveau SEL du Forum Citoyen Leff Armor vient à propos pour établir un maillage sur le territoire entre Paimpol, Guingamp et St Brieuc où des SEL existent déjà.

Contacts pour les personnes intéressées :
SEL Forum Citoyen : www.forumcitoyen.net/SEL
Thierry RAFFIN thraffin@free.fr
ou téléphone 06 12 47 37 48

INFOS PRATIQUES

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT



Le Département est le premier organisateur des transports publics sur le territoire. Cette compétence s'exerce dans deux domaines :

- › les transports scolaires,
- › les lignes régulières interurbaines.

Dans ce cadre, le Département mène des actions qui visent à favoriser la mobilité des Costarmoricains, notamment :

- › la création en 2005 du réseau TIBUS (22 lignes, 410 000 voyages commerciaux par an),
- › la mise en place d'une centrale de mobilité, qui délivre une information multimodale et gère l'ensemble des réservations de transports à la demande des Côtes d'Armor,
- › la mise en place d'information en temps réel pour les voyageurs sur le site internet www.tibus.fr et dans les véhicules Tibus.

L'action du Département s'exerce également hors de son domaine de compétence. En effet, le Département investit depuis 2006 le champ du covoiturage, à travers la création du site de covoiturage www.ticoto.fr et l'aménagement d'une quarantaine d'aires de covoiturage - dont certaines en partenariat avec les communes et communautés de communes.

Le Département souhaite renforcer son action en faveur d'une mobilité durable et proposer de nouveaux services, en partant d'un triple constat :

- › certaines zones du territoire sont peu ou pas desservies par le réseau TIBUS, du fait de leur caractère très rural,
- › les transports à la demande locaux, mis en place par les communautés de communes, sont certes une réponse aux besoins locaux de mobilité pour les loisirs, la santé ou l'accès aux services publics, mais ils ne constituent pas une réponse adaptée aux besoins de **déplacements domicile-travail**,
- › enfin, de nombreux employeurs situés en zone rurale - notamment les industries agroalimentaires - ont des **horaires de travail décalés**, rarement compatibles avec les horaires des transports publics.

Compte tenu de ces éléments, le Département souhaite apporter de nouvelles réponses aux besoins de mobilité notamment dans les secteurs les plus ruraux en expérimentant un système d'autopartage organisé.

DIRECTION
INFRASTRUCTURES
DÉPLACEMENTS

Conseil général
infos services

N°Azur 0 810 810 222

Site d'infos communales de la Région de la Côte

Plus d'infos sur
cotesdarmor.fr

Les Côtes d'Armor,
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS



INFOS PRATIQUES

LES PERMANENCES SOCIALES À BLANCHARDEAU

Assistantes sociales MDD :

Permanences tous les mardis matin et jeudis.

sur rendez-vous au 02 96 40 10 30

Mission locale, pour l'emploi des jeunes :

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois, en matinée.

sur rendez-vous au 02 96 40 17 30

PACT HD, pour l'amélioration du logement :

Permanence le 2^{ème} vendredi du mois, de 14h00 à 16h00.

sans rendez-vous

Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille :

séparations, problèmes familiaux : Permanence le 4^{ème} mardi du mois de 14h à 17h,

sur rendez-vous au 02 96 78 47 82.

Cap Jeunes, écoute et médiation pour les jeunes :

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois, à partir de 17h

sur rendez-vous au 02 96 40 07 27



Permis de conduire :

Doit-on remplacer son permis de conduire cartonné (rose), par un nouveau permis au format sécurisé européen ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Ils seront remplacés progressivement par les nouveaux permis au format sécurisé.

Inutile de se précipiter en préfecture pour échanger votre permis.

En revanche, les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité à partir de 2015.

NB : Si votre permis de conduire comporte une date limite de validité (colonne "jusqu'au"), il vous appartient d'en demander la prorogation 3 mois avant l'échéance du titre.

Démarche à faire pour un échange d'un permis cartonné pour un permis au format sécurisé européen :

1) Vous devez établir **une demande d'échange** au permis auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture du lieu de votre domicile (même si le permis a été établi dans une autre préfecture) soit :

- en se présentant personnellement au guichet, soit par courrier. Il n'est pas obligatoire de faire cet envoi par recommandé.
- Il n'est pas possible de faire cette démarche par procuration.

2) - DOCUMENTS À FOURNIR :

- Remplir le formulaire de demande de renouvellement Réf. 14 882*01 (document bleu),
- Remplir le formulaire 14948*1 -réf.06 (document orange), recueil des données nécessaires au format européen,
- Photocopie du permis de conduire recto-verso,
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,

- Photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone etc..),
- 2 photographies identiques (avec le nom et prénom au verso), photos non collées.

Coût : Gratuit

Le retrait de votre nouveau permis de conduire au format sécurisé européen se fait aux guichets de la préfecture du lieu de votre domicile en présentant l'original de votre pièce d'identité et l'original de votre permis de conduire à remplacer.

Pour obtenir des informations sur la disponibilité de votre permis il faut aller sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) "Permis de conduire".

Par internet, vous trouverez toutes les d'informations nécessaires en allant sur le site "Service Public", rubrique Permis de conduire.

VOTRE COMMUNE EN LIGNE



web

Un nouveau site internet a été réalisé et mis en ligne récemment. Ce site vous permet de découvrir Lanvollon, d'obtenir des informations mais aussi la possibilité de laisser un message.

Ce site est totalement adapté aux nouvelles technologies : Ipad, Iphone, ou android.

Sur ce site vous trouverez l'actualité de la commune passée et à venir ainsi que la présentation du Conseil Municipal (les conseillers et leurs fonctions), la vie municipale, ainsi que toutes les informations utiles à vos démarches et interrogations.

Des rubriques jeunesse, éducation, associations, sport loisirs, commerce artisanat, résidence an Heol, culture, patrimoine, y sont associées.

Vous pourrez aussi télécharger les bulletins municipaux ainsi que d'autres documents. N'hésitez pas nous contacter via le site, pour toute remarque sur le site mais aussi pour toutes les informations sur la commune.



Retrouvez-nous aussi sur Facebook «mairie de Lanvollon», cliquez sur "j'aime" et retrouvez toutes les actualités de votre commune en temps réel.

La MSA d'Armorique

La MSA d'Armorique incite ses assurés à se faire vacciner contre la grippe. C'est en effet le moyen le plus efficace de se protéger de cette maladie qui touche chaque année plusieurs millions de personnes. Par ailleurs, la MSA d'Armorique accompagne et prend en charge à 100 % le vaccin pour ses assurés âgés de plus de 65 ans et les autres personnes à risque.

Les personnes à risque sont :

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse,

- les personnes atteintes de certaines affections (12 ALD concernées),
- les personnes souffrant d'obésité (IMC \geq 40),
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risques.

Celles-ci reçoivent un bon de prise en charge de leur MSA qui leur permet de retirer gratuitement et directement le vaccin, en pharmacie, sans prescription médicale (à l'exception des femmes enceintes et des personnes n'ayant pas été vaccinées l'an dernier qui doivent obligatoirement consulter leur médecin traitant).

Le vaccin pourra être administré soit par une infirmière, soit lors d'une prochaine consultation chez le médecin traitant.

Elles peuvent se faire vacciner jusqu'au 31 janvier 2015. L'immunité contre le virus apparaît quelques jours après la vaccination. Il est donc important de se faire vacciner le plus tôt possible.

Plus d'informations et de conseils sur www.msa-armorique.fr

INFOS PRATIQUES



Trompe repliée en vol



Fréquence élevée du battement des ailes



Moro-sphinx qui butine avec sa trompe déployée. Les 2 ailes antérieures sont d'un gris foncé. Les 2 ailes postérieures sont d'un brun-jaune.



Petite histoire d'un papillon moro-sphinx à Lanvollon

Le mois d'octobre 2014 a atteint des records de douceur et même de chaleur en France, ainsi qu'en Bretagne et qu'à Lanvollon. Avec cette température supérieure à celle du mois d'août 2014 à Lanvollon, il était possible de croiser un moro-sphinx. La rencontre, normalement improbable à cette période de l'année, s'est produite à Lanvollon le vendredi 24 octobre. Un moro-sphinx est rentré dans une chambre à la tombée de la nuit. Comme il était impossible de le faire sortir, il est resté blotti dans un coin toute la nuit. Le lendemain matin, il a pu s'échapper une fois la fenêtre ouverte. Ce samedi après-midi 25 octobre, il s'est retrouvé dans un garage incapable de trouver la sortie.

Il était particulièrement agité et impressionnant avec une fréquence de battement de ses ailes très élevée. Après l'ouverture d'une fenêtre, il a pu à nouveau retrouver la liberté. C'est un bonheur de pouvoir libérer deux fois de suite un papillon aussi attachant.

Ce papillon intrigue et peut même effrayer certains. Il mérite toute notre attention.

1. DESCRIPTION :

Ce n'est pas un gros « bourdon » mais un papillon nocturne. Il est essentiellement visible le jour. Alors pourquoi est-il nocturne ? Parce qu'il appartient à la famille des sphinx « sphingidae » qui sont nocturnes.

Le papillon moro-sphinx ou sphinx colibri (*macroglossum stellatarum*) appartient à la classe des insectes « insecta », à l'ordre des lépidoptères (*lepidoptera*), à la famille des sphinx et au genre « *macroglossum* » qui signifie grande langue (la trompe du moro-sphinx est longue de 40 à 50 mm).

Stellatarum fait référence aux asters, qui sont des



Moro-sphinx en vol stationnaire

fleurs. Son corps peut mesurer de 3 à 7 cm en fonction des espèces. Son envergure est de 4 à 5 cm ou davantage pour le sphinx à tête de mort. Son vol est d'une précision et d'une rapidité peu communes. Il peut voler à plus de 60 km/h.

Comme les libellules, les sphinx sont les insectes les plus rapides, grâce à leurs muscles ailaires très puissants et à un profilage parfait. Pas étonnant que ces bolides surprennent, étonnent plusieurs humains au moment des fortes chaleurs de l'été.

La fréquence de battement de leurs ailes est de 50 à 90 par seconde, ce qui explique le vrombissement impressionnant de leur vol.

2. NOURRITURE :

Il butine le nectar des fleurs avec sa longue trompe en vol stationnaire à la manière du colibri. Comme il est très actif, il consomme beaucoup d'énergie et donc passe beaucoup de temps à se nourrir de nectar et de miel. Il affectionne particulièrement les fleurs comme le chardon, le buddleia, les géraniums, pétunias, verveines, sauges, lavandes ...

Danger :

Pour les papillons sphinx, deux plantes sont mortelles. L'araujia : il faut donc éviter cette plante ou empêcher les papillons sphinx de l'approcher.

L'oenothera speciosa ou onagre : plante d'origine du Mexique. Le sphinx coince sa trompe dans les fleurs de cette plante et meurt épuisé.

Pour libérer la trompe, il faut délicatement déchirer le calice de la fleur.

C'est un exemple concret des risques insoupçonnés que nous faisons courir à la nature en y introduisant imprudemment des plantes exotiques.

3. ECOLOGIE ET HABITAT :

Cette espèce fréquente les prés, les buissons et les jardins. Le sphinx colibri hiberne au sud de l'Europe.

Avec le réchauffement climatique, des papillons sphinx arrivent de plus en plus tôt au nord de la France et en Bretagne (mi-mars) et y reste de plus en plus tard (fin octobre, début novembre).

Si l'hiver n'est pas trop rude, ils peuvent survivre dans un abri bien protégé. L'hiver 2014 a été particulièrement doux en Bretagne, ainsi quelques moro-sphinx ont pu survivre en hibernation dans un garage, un grenier, un tas de bois ou une haie très dense ...

En cas d'hiver rude, ils sont condamnés à mourir. Normalement, ils sont prévus pour hiberner dans le sud de l'Europe (sud de la France, Espagne, Portugal, Italie, Grèce ...), au nord de l'Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie ...), en Turquie, Liban ...

Le moro-sphinx est un grand voyageur capable de parcourir en continu des distances considérables de plus de 3000 km en 3 - 4 jours à une vitesse

moyenne de 40 km/h. Dès le printemps, il essaie de coloniser toujours plus vers le nord comme la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Belgique, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, la Finlande et même jusqu'à l'Islande et la Sibérie.

Ce beau papillon extraordinaire, « merveille de la nature », mérite notre admiration.

Nous sommes tous plus ou moins responsables du dérèglement climatique par notre consommation.

Nous devons essayer de l'aider à survivre à Lanvollon, s'il se fait piéger par la douceur de l'automne, avant l'arrivée parfois brutale de l'hiver.

Comme tous les papillons, il a besoin d'un petit tas de bois protégé des pluies ou d'un abri en bois (boîte à papillons avec une entrée étroite de 1 à 2 cm de large et de 6 cm de hauteur).

Il faut remplir la boîte de fines branches de bois avec des espaces pour qu'il puisse se déplacer.

Le moro-sphinx peut vivre 2 ou 3 ans si toutes les conditions climatiques sont réunies.

4. CONCLUSION :

Le moro-sphinx ou sphinx colibri est un merveilleux papillon. Il participe à la pollinisation des fleurs. Il est un visiteur surprenant, totalement inoffensif et très utile. C'est un plaisir de le voir voler. Tout en étant un athlète performant, il est très fragile, car sa vie ne tient qu'à un fil, sa trompe étant très fine.

Merci pour lui et l'équilibre de la nature

Michel PIERRE

Inscription sur les listes électorales

Afin de ne pas manquer les rendez-vous électoraux prévus en 2015 : les élections départementales qui se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars 2015, ainsi que les élections régionales, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales.

Si vous n'êtes pas inscrit avant le 31 décembre 2014, vous ne pourrez pas voter.

Comment s'inscrire :

Présentez-vous à la mairie aux heures d'ouverture, jusqu'au mardi 31 décembre 17 heures, munissez-vous d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) en cours de validité, ainsi que d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié sur la commune (facture téléphone, électricité, eau, avis d'imposition, quittances de loyer...)

Informations diverses :

I. R. L. : (INDICE DE REFERENCE DES LOYERS)

| | Trimestre de référence | I.R. L. | Variation annuelle | Date de publication au J. O. |
|------------|----------------------------|---------|--------------------|------------------------------|
| ANNEE 2014 | 3 ^{ème} trimestre | 125,24 | +0,47 % | 22 octobre 2014 |
| | 2 ^{ème} trimestre | 125,15 | + 0,57 % | 25 juillet 2014 |
| | 1 ^{er} trimestre | 125,00 | + 0,60 % | 11 avril 2014 |

ETAT CIVIL

JUILLET > AOÛT > SEPTEMBRE > OCTOBRE > NOVEMBRE

Naissances

- ROUSSEAU Hugo, 8 rue des Ajoncs d'or, le 16 juillet
- LE CORNEC Quentin Claude Jean, 1 rue du Colombier, le 30 août
- LE CAER Loan, 14 rue Joseph Boulliou, le 1er septembre
- PONTILLO Loméa Marie-France, Lucie, 5 rue Jean Gonidec, le 4 septembre
- ANDRE Jade Nathalie Mireille, 28 place du Marché au Blé, le 4 octobre
- DELANGHE Aria Naomie Rolande, 2 rue Sainte-Anne, le 3 novembre
- LE DIOURIS Gabin Erwann Serge, 14 cité Bel Air, le 6 novembre

Mariages



- Lucas CHAPIN et Nouria MIRI, 2 rue Park Huellan, le 23 août



- Maxime Pierre Jean LE CAIN et Laure Anne Lucie GOFFINET, 9 rue Guével, le 6 septembre



- Jean-Marie André Joseph BENECH et Angélique Lucienne Andrée TATON, 15 Cité Bel Air, le 12 septembre

Décès

- LEFORBAN Denise Marie Angélique, 94 ans, veuve de François Jean Guillaume YONCOURT, 16 rue Saint-Yves, le 17 juillet
- LE GOFF Gérard Joseph Marie, 65 ans, divorcé de Annie LE FÈVRE, 1 Impasse Abbé Vallée, le 3 août
- PATRIAS André, 71 ans, époux de Anne Marie SPRUTTA, 32 rue Sainte-Anne, le 28 août
- HONFROY Christian Henri, 68 ans, époux de Annette Renée PONSARDIN, 20 rue Sainte-Anne, le 2 septembre
- POULOUIN Marie Françoise, 93 ans, veuve de Ernest Marie HENRY, 16 rue Saint-Yves, le 20 septembre
- LE CAM André, 62 ans, époux de Ginette Marie-Thérèse ROPARS, 9 rue des Ormes, le 27 septembre
- GOUYEC Jeanne Marguerite, 71 ans, veuve de Albert Marcel César LE GONIDEC, HLM n° A n° 22 Cité Bel Air, le 2 octobre
- BEAUSSAN Simone Léa, 90 ans, veuve de Félix René Marie Roger LEBARBIER, 16 rue Saint-Yves, le 22 octobre
- MORICE Annie Jeanne-Marie, 61 ans, épouse de Henri Jean Paul CLAIRET, 4 rue Joseph Darsel, le 2 novembre
- GOASDOUÉ Renée Marguerite Marie, 91 ans, veuve de Edouard Marcel Pierre LE CHÉLARD, 16 rue Saint-Yves, le 16 novembre
- CORBEL Jeanne Lucienne, 92 ans, veuve de Yves Marie KERRELLO, 16 rue Saint-Yves, le 16 novembre

Baptêmes Civil



- Evana BURLLOT de Jérôme BURLLOT et de Jennifer HENRY, Le Petit Kergoat le samedi 9 août
- Lowan Jérémy Joël COUTURIER de Stéphanie MAHÉ, 4 rue du Colombier, le samedi 6 septembre



BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

